

CC AVALON VÉZELAY MORVAN

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

 sdey
Syndicat Départemental
d'Énergies de l'Yonne

Document de travail Février 2020

 ETIK-PRESSE

 B&L
evolution



Principaux sigles et acronymes



AAP	Appel à projet	GNV	Gaz Naturel Véhicule
ADEME	Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie	HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement	HQE	Haute Qualité Environnementale
AMAP	Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne	LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt	MSAP	
ANAH	Agence NAtionale de l'Habitat	N₂O	Protoxyde d'Azote
ARS	Agence Régionale de Santé	NO₂	Dioxyde d'Azote
BBC	Bâtiment Basse Consommation	OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation
BFC	Région Bourgogne-Franche-Comté	ONF	Office National des Forêts
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	OTI	Office du Tourisme Intercommunal
CCAVM	Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	PAEN	Périmètres de protection des espaces Agricoles et Naturels périurbains.
CEE	Certificats d'Economie d'Energie	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
CEP	Conseil en Energie Partagé	PETR	Pôle d'Equilibre Territorial Rural
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
CLS	Contrat Local de Santé	PM10	Particules fines
CMA	Chambre des Métiers de l'Artisanat	PM2.5	Particules Très fines
CO₂	Dioxyde de Carbone	PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
COFIL	Comité de Pilotage	PNRM	Parc Naturel Régional du Morvan
COVNM	Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques	PPA	Plan de protection de l'atmosphère
DDT	Direction départementale des territoires	PPE	Programmation Pluriannuelle de l'énergie
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	QAI	Qualité de l'Air Intérieur
EES	Evaluation Environnementale Stratégique	RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
EIE	Espace Info Energie	SDEY	Syndicat D'Energie de l'Yonne
ENR	Energies Renouvelables	SCoT	Schéma de cohérence territoriale
ENS	Espace Naturel Sensible	SNBC	Stratégie nationale bas carbone
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale	SO₂	Dioxyde de Soufre
EPF	Etablissement Public Foncier	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
ERC	Eviter, Réduire, Compenser	SRCAE	Schéma régional Climat Air Energie
FA	Fiche action	TAD	Transport A la Demande
GES	Gaz à effet de serre	TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat	TEPOS	Territoire à Energie Positive
		VAE	Vélo à Assistance Electrique

Adaptation au changement climatique : L'adaptation au changement climatique désigne les stratégies, initiatives et mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets (présents et attendus) des changements climatiques.

Agroforesterie : l'agroforesterie désigne les pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Ces pratiques comprennent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux, les pré-vergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers), etc.

Artificialisation des sols : l'artificialisation des sols engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. Elle imperméabilise certains sols, ce qui accroît la vulnérabilité aux inondations, et a également un impact sur la biodiversité. L'artificialisation des sols engendre aussi une réduction du captage de CO₂. Par ailleurs, l'étalement urbain a des impacts sur les modes de vie qui ne sont pas sans externalités. Si les ménages doivent passer plus de temps dans les transports ou davantage emprunter la voiture, cela a un impact sur les émissions de gaz à effet de serre.

Biodiversité : Diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux. Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme un des enjeux essentiels du développement durable. L'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au cours de ce sommet engage les pays signataires dont la France à protéger et restaurer la diversité du vivant. Au-delà des raisons éthiques, la biodiversité est essentielle aux sociétés humaines qui en sont entièrement dépendantes à travers les services écosystémiques. Depuis 2012, la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), un groupe d'experts intergouvernemental sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a été lancée par le programme des Nations unies pour l'environnement pour conseiller les gouvernements sur cette thématique. En 2019, le nombre d'espèces menacées d'extinction est évalué à un million.

Biomasse : Dans le domaine de l'énergie, la biomasse est la matière organique d'origine végétale (microalgues incluses), animale, bactérienne ou fongique (champignons), utilisable comme source d'énergie (bioénergies). Cette énergie peut être extraite par combustion directe (ex : bois énergie), ou par combustion après un processus de transformation de la matière première, par exemple la méthanisation (biogaz, ou sa version épurée le biométhane) ou d'autres transformations chimiques (dont la pyrolyse, la carbonisation hydrothermale et les méthodes de production de biocarburants ou « agrocaburants »). Trois modes de valorisations de la biomasse (co)existent : thermique, chimique et biochimique.

Consommation énergétique finale : la consommation énergétique finale correspond à l'énergie livrée aux différents secteurs économiques (à l'exclusion de la branche énergie) et utilisée à des fins énergétiques (les usages matière première sont exclus).

Consommation d'énergie primaire : la somme de la consommation d'énergie finale et de la consommation des producteurs et des transformateurs d'énergie (branche énergie).

Consommation d'énergie à climat réel : la consommation à climat réel correspond à l'énergie réellement consommée.

Eco-conduite : L'écoconduite est une technique de conduite automobile économe en carburant, écologique et économique adaptée aux moteurs actuels. Cette conduite a un impact significatif sur la consommation et l'environnement, ainsi que sur la sécurité. Elle consiste essentiellement à faire tourner le moteur à bas régime et à maintenir une conduite souple et une vitesse stable en évitant au possible les accélérations et les freinages brutaux.

Economie circulaire : L'économie circulaire est un nouveau modèle économique à vision systémique. Les notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de

l'économie de la performance et de l'écologie industrielle font partie de l'économie circulaire.

Une telle économie fonctionne en boucle, se passant ainsi de la notion de "déchet". Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables.

Il s'agit d'une économie industrielle qui est, à dessein ou par intention, réparatrice et dans laquelle les flux de matières sont de deux types bien séparés : les nutriments biologiques, destinés à ré-entrer dans la biosphère en toute sécurité, et les entrants techniques conçus pour être recyclés en restant à un haut niveau de qualité, sans entrer dans la biosphère.

Énergies renouvelables primaires électriques (EnRe) : panneaux photovoltaïques, barrages hydro-électriques, éoliennes...

Énergies renouvelables primaires thermiques (EnRt) : bois-énergie, déchets urbains et industriels renouvelables, géothermie valorisée sous forme de chaleur, solaire thermique, résidus de bois et de récoltes, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur.

Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) : gaz naturel utilisé comme carburant automobile. Le gaz naturel est constitué d'environ 97 % de méthane, il s'agit du même gaz que celui distribué en France sur le réseau de GrDF et qui est utilisé par les particuliers pour la cuisine ou le chauffage.

Gigawattheures (GWh) et Megawattheures (MWh) : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawattheure (GWh) ou mégawattheure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawattheure mesure l'énergie équivalent à une puissance d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure.

Intrants : en agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, qui ne proviennent ni de l'exploitation agricole, ni de sa proximité. Les intrants ne sont pas naturellement présents dans le sol, ils y sont rajoutés pour améliorer le rendement des cultures.

Modes actifs : Modes de déplacements actifs comme le vélo, la marche à pied, le cheval...

Méthanisation : Procédé permettant de produire du biogaz (méthane, CH₄) à partir de matière organique (résidus de culture, effluents d'élevage...).

Séquestration carbone : Processus permettant de capter du carbone (CO₂) principalement par la végétation, les sols et les zones humides.

Tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e) : Unité de mesure des quantités de gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre sont nombreux et de nature différentes (CO₂, CH₄, N₂O...). Chaque gaz possède une durée de vie dans l'atmosphère et un impact différent. Afin de pouvoir les comparer entre eux, chacun est converti en tonne de CO₂ équivalent.

Le **changement climatique** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95 %) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX^e siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20 % du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le changement climatique (environ 1 %).

La priorité pour nos sociétés est **de mieux comprendre les risques** liés au changement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Afin de mieux comprendre les enjeux Air-Energie-Climat sur son territoire, la CCAVM a réalisé un diagnostic territorial prospectif décliné en 7 parties techniques :

Consommation d'énergie finale • Production d'énergie renouvelables • Réseaux d'énergie • Émissions de gaz à effet de serre • Séquestration de CO₂ • Émissions de polluants atmosphériques • Vulnérabilité face au changement climatique

et 4 parties sectorielles :

Bâtiment et Habitat • Mobilité et Déplacements • Agriculture et Consommation • Économie locale • Production d'énergie

Ce diagnostic a permis d'identifier une liste d'enjeux, plus tard formalisée sous la forme d'un document de stratégie (voir plus loin) en cohérence avec les objectifs nationaux : Facteur 4, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte...

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est l'outil opérationnel du territoire pour mettre en œuvre la transition. Il présente de nombreux avantages :



Pour les collectivités : allègements de dépenses (optimisation budgétaire, réduction de la facture énergétique), nouvelles ressources financières par l'exploitation des ENR.









Pour les habitants : réductions de charges d'énergie et amélioration du confort de leur logement ; meilleure qualité de vie (végétalisation des espaces urbains pour lutter contre l'effet « îlot » de chaleur, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, environnement apaisé, réduction des temps de déplacement, mobilité et accessibilité du territoire), meilleure santé (amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'exposition au bruit).



Pour le territoire : meilleure maîtrise énergétique, véritable dynamique pour l'économie locale et l'emploi, réduction de la vulnérabilité au changement climatique ; renforcement de l'attractivité.

Le scénario stratégique retenu correspond au croisement de la priorisation des enjeux effectuée par les élus suite au diagnostic et des exigences réglementaires. Il s'agit d'un scénario très ambitieux au regard des moyens et des compétences de la CCAVM. Ainsi, il permet d'ancrer le niveau d'exigence et de contextualiser les objectifs nationaux à l'échelle du territoire.

	2015	Scénario 2030	Exigence réglementaire
 Production d'énergies renouvelables	93 GWh (13 % des consommations)	179 GWh (36 % des consommations)	32 % 
 Consommation d'énergie finale	706 GWh	502 GWh (-29 %)	-20 % 
 Emissions de gaz à effet de serre	203 391 tCO ₂ e	121 000 tCO ₂ e (-40 %)	-40 % 

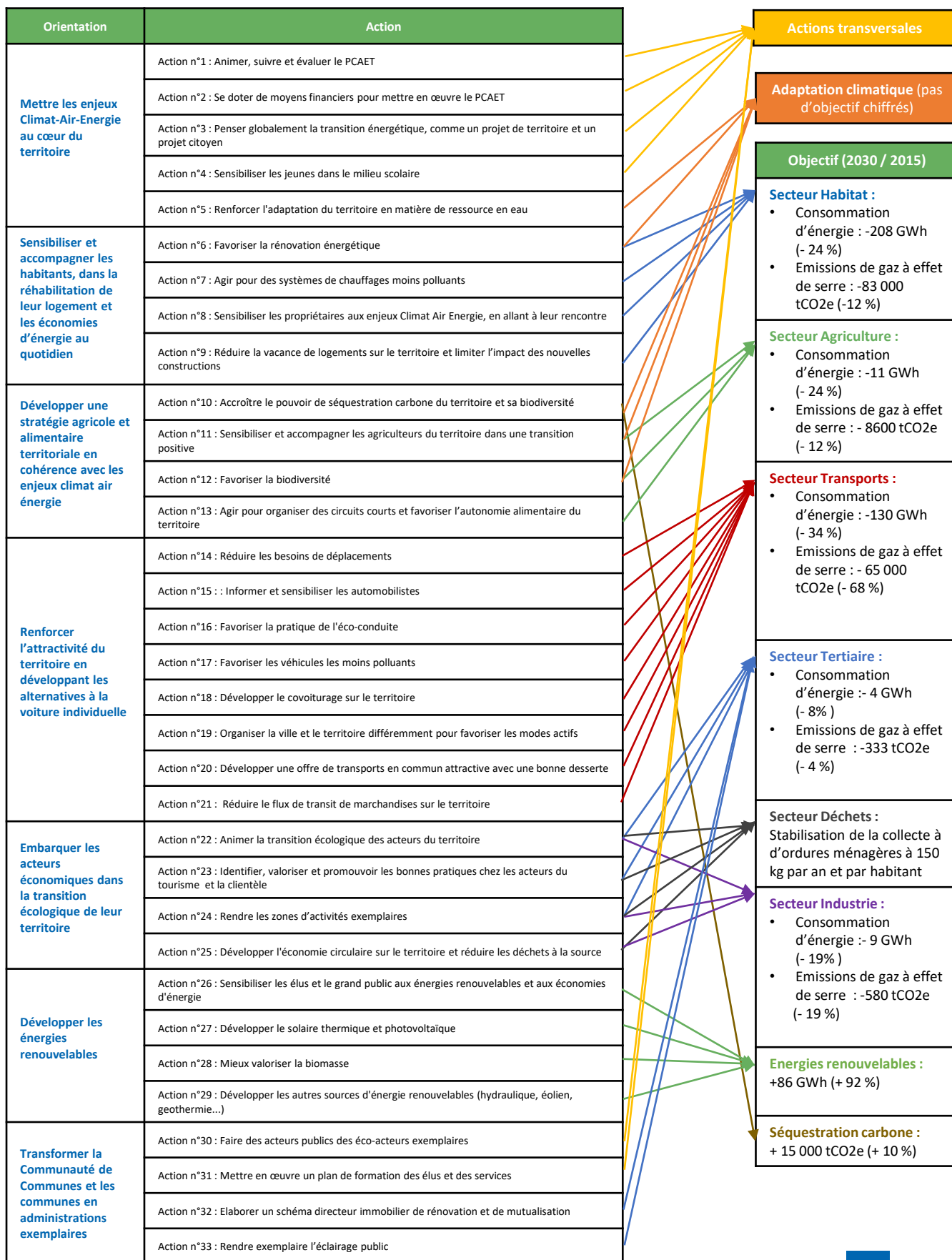
Hypothèses :

En 2030, l'ensemble des secteurs et des acteurs du territoire sont mobilisés pour atteindre les objectifs réglementaires :

- **Logement et habitat** : 75 % des logements collectifs et 50 % des logements individuels ont été rénovés. 50 % des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...). 45 % des foyers pratiquent les économies d'énergie. Conformément aux objectifs du SCOT 580 logements neufs ont été construits et 210 logements vacants ont été réhabilités. La surface chauffée par habitant a baissé de 15 %.
- **Transports et mobilités** : Les besoins de déplacement ont baissé de 8 % grâce au télétravail et à de nouveaux services de proximité. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 3 % à 5 %. La part des transports en commun est passée de 3 % à 8 %. Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,1 à 1,8. 50 % des automobilistes pratiquent l'éco-conduite. 50 % du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé. Le trafic de transport de marchandises a baissé de 5 %.
- **Agriculture et consommation** : 50 % des exploitants agricoles ont mis en œuvre des actions de performance énergétique. Un tiers des exploitations de cultures ont introduit des cultures intermédiaires et ont diminué leurs pratiques du labour. La moitié des exploitations d'élevages ont mis en place un plan d'action pour faire diminuer les émissions de GES (optimisations des prairies, méthanisation, gestion et stockage des effluents...).
- **Tertiaire et industrie** : 50 % des chauffages polluants ont été remplacés. 50 % des employés appliquent des écogestes. 50 % des bâtiments tertiaires ont été rénovés. 100 % de l'éclairage public est raisonné (extinction de nuit) et à haute performance énergétique. 50 % des industries ont mis en place des actions de performance énergétique. Conformément aux objectifs du SCOT, 36 000 m² de fonciers ont été aménagés.
- **Nouvelles énergies** : Deux nouvelles installations de méthanisation sur le territoire, 500 logements convertis à l'aérothermie / géothermie, 2000 logements équipés de solaire thermique, 1000 foyers équipés de toitures photovoltaïques, 2000 nouveaux logements chauffés au bois.
- **Déchets** : Stabilisation de la collecte d'ordures ménagères à 150 kg par an et par habitant.

Note : Un document complet, associé au présent plan d'action, détaille le processus ayant permis d'aboutir à ce scénario et les différents résultats associés à cette modélisation.

Récapitulatif des objectifs



Orientation	Action	Pilote	Partenaires	Moyens
Mettre les enjeux Climat-Air-Energie au cœur du territoire	Action n°1 : Animer, suivre et évaluer le PCAET	CCAVM	Communes, Club Climat, ADEME, DDT, DREAL, Région, porteurs d'actions.	Recrutement d'un animateur PCAET (300 k€ sur 6 ans), Direction Générale des Services. Un référent par commune (à identifier). Note trimestrielle d'information à diffuser.
	Action n°2 : Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET	CCAVM	Communes, Club Climat, ADEME.	Veille active (temps agent CCAVM / PETR).
	Action n°3 : Penser globalement la transition énergétique, comme un projet de territoire et un projet citoyen	CCAVM	Communes, PETR, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, PNR, ADEME, Chambres consulaires.	Service communication de la CCAVM et des communes, Recrutement d'un stagiaire pour des actions de conseils et de sensibilisation en soutien de l'animateur PCAET (3k€). 2k€/an pour l'animation du Club Climat. Montant à définir pour la création de l'outil numérique « école de la transition » ou utilisation du forum / site web CCAVM ?
	Action n°4 : Sensibiliser les jeunes dans le milieu scolaire	CCAVM	Communes, Ecoles élémentaires / Collèges / Lycées (éducation nationale), Département, Région, Associations locales, parents d'élèves, PNR.	10k€/an dédiés à l'animation et à des fournitures diverses. Temps agent CCAVM pour l'animation.
	Action n°5 : Renforcer l'adaptation du territoire en matière de ressource en eau	CCAVM	Communes, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, exploitants agricoles, PNR, CERD, ADERA.	Délégation d'une mission à la Chambre d'Agriculture.
Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie au quotidien	Action n°6 : Favoriser la rénovation énergétique	PETR, CCAVM	Communes, CAPEB/FFB, Fibois, Bailleurs sociaux, ORECA, CAUE, ADIL, ALTERRE BFC, Maison Paysanne, agences immobilières, PNR, ADEME, ANAH, Consulaires.	Soutien technique. Convention d'objectifs à définir avec la CMA. 140k€ d'investissement sur les 3 premières années puis montant à définir à partir de 2023. Mobilisation des aides de l'ANAH.
	Action n°7 : Agir pour des systèmes de chauffages moins polluants	CCAVM	Consulaires, PETR, ADEME, Fibois.	Soutien technique et conseil de premier niveau.
	Action n°8 : Sensibiliser les propriétaires aux enjeux Climat Air Energie, en allant à leur rencontre	PETR	Communes, CAUE, Notaires, ANAH, Région, PNR, ADIL, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, CCAVM.	50k€/an (investissement et animation animation auprès de 1000 ménages par an, 500€ par ménage). Soutien technique. Cout de l'organisation d'un salon : 20k€ tous les deux ans.
	Action n°9 : Réduire la vacance de logements sur le territoire et limiter l'impact des nouvelles constructions	CCAVM, PETR	Communes, ADEME.	Temps agent CCAVM / PETR. Mobilisation de l'EPF Doubs Bourgogne-Franche-Comté.
Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie	Action n°10 : Accroître le pouvoir de séquestration carbone du territoire et sa biodiversité	PNR Morvan CCAVM	Réseau Bocag'haie, Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, Fibois, Région, exploitants agricoles, ADEME, Centre de recherche pluridisciplinaire des Metz (études plan Bocages de la CCPF), URACOFOR, PRO ETF Bourgogne-Franche-Comté, ProSylva, Communes.	Aide de la Région BFC « Bocages et paysages ». 15 k€ pour la réalisation d'une étude sur la valorisation des haies.
	Action n°11 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs du territoire dans une transition positive	CCAVM	Chambre d'Agriculture, PNRM, Bio-Bourgogne, exploitants agricoles, CERD, ADEME, Service d'Ecodéveloppement agricole et rural de Bourgogne, Communes, Conseil Départemental.	Conventionnement de mission à la chambre d'agriculture
	Action n°12 : Favoriser la biodiversité	CCAVM, PETR	Communes, PETR, CERD, ADEME, PNRM, Associations locales, LPO.	10 k€/an
	Action n°13 : Agir pour organiser des circuits courts et favoriser l'autonomie alimentaire du territoire	CCAVM	Communes, Département, Région, Chambre d'agriculture, Consulaires, Agrilocal, OTI, PNRM, PETR, CERD, ADEME, AMAPS, BioBourgogne, Semeurs du possible, associations locales.	50 k€ (étude de stratégie alimentaire). Mise en place d'un fonds pour l'acquisition de parcelles. 30k€/an pour la sensibilisation (animation dans les écoles, édition d'un guide des producteurs locaux...).
Renforcer l'attractivité du territoire en développant les alternatives à la voiture individuelle	Action n°14 : Réduire les besoins de déplacements	CCAVM	Département, Région, PETR, Pôles santé présents sur le territoire, Communes, Consulaires, Préfecture, ADEME, ARS.	Recrutement d'un stagiaire pour élaborer le schéma des tournées (3k€). Soutien financier aux tournées (20k€).
	Action n°15 : Informer et sensibiliser les automobilistes	CCAVM	Communes, Région, association Wimooov, Plateforme régionale, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, ADEME, PETR, Maison de services aux publics.	Recrutement d'un ambassadeur des mobilités via la réponse à des appels à projet mobilité (45 000€/an). Développement du rôle des Mairies / MSAP.
	Action n°16 : Favoriser la pratique de l'éco-conduite	CCAVM	Communes, grand public, ADEME.	15 k€/an (animation).
	Action n°17 : Favoriser les véhicules les moins polluants	SDEY	CCAVM, Communes, ADEME, Région.	A définir.
	Action n°18 : Développer le covoiturage sur le territoire	CCAVM	Communes, Région, Entreprises, Plateformes, CCAS, ADEME, PETR.	100k€/an d'investissement.
	Action n°19 : Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs	CCAVM	Communes, Département, Région, SDEY, OTI, campings, ADEME.	100 k€/an d'investissement + 30 k€ pour la réalisation d'un schéma des liaisons douces.
	Action n°20 : Développer une offre de transports en commun attractive avec une bonne desserte	CCAVM	Région, Communes, transporteurs, SNCF, ADEME.	Travail de lobbying à porter par les élus. 15 k€/an pour l'évolution du TAD, 30 k€/an pour la mise en place de la navette inter-village.
Action n°21 : Réduire le flux de transit de marchandises sur le territoire	CCAVM	Communes, Département, Région, DDT, ADEME.	Travail de lobbying de la part des élus. 30 k€ pour l'étude environnementale du contournement de Vézelay.	

Orientation	Action	Pilot age	Partenaires	Moyens
Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire	Action n°22 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire	Chambre Economique de l'Avallonnais	Clubs d'entreprises, CCAVM, PNR, CAPEB/FFB, organisations professionnelles, entreprises, AER, ADEME, RTZE, consulaires.	Contractualisation d'objectifs avec les chambres consulaires. Mise en place d'un dispositif de soutien financier pour les entreprises sous la forme d'un appel à projets. 10 k€/an pour communication / valorisation.
	Action n°23 : Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme et la clientèle	OTI	CCAVM, acteurs de la filière touristique, PNR, FROTSI, ADEME, Agence de développement touristique de l'Yonne.	Intégrer ces enjeux dans la contractualisation d'objectifs avec l'Office du Tourisme. 15k€ pour une étude d'impact des activités touristiques. 10 k€/an pour communication / valorisation.
	Action n°24 : Rendre les zones d'activités exemplaires	CCAVM	Région, ADEME.	A définir.
	Action n°25 : Développer l'économie circulaire sur le territoire et réduire les déchets à la source	CCAVM	Consulaires, écoles élémentaires / Collèges, Communes, Restaurateurs, ECT, entreprises, ADEME, AER, CRESS Bourgogne Franche-Comté, Association AGIR, PNR.	50k€ pour la création de la ressourcerie.
Développer les énergies renouvelables	Action n°26 : Sensibiliser les élus et le grand public aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie	SDEY	CCAVM, Communes, gestionnaires de réseau, entreprises, ADEME, coopératives citoyennes, Coopawatt, Yonne Energie, PNR Morvan.	50 k€ pour une étude de planification énergétique type Schéma de développement ENR.
	Action n°27 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque	SDEY	CCAVM, Communes, Yonne Energie, ADIL, Consulaires, ADEME, Architectes des Bâtiments de France, PNR Morvan.	Mise en place d'un groupement de commande avec le soutien technique du SDEY.
	Action n°28 : Mieux valoriser la biomasse	SDEY	CCAVM, Communes, DRAAF, Yonne Energie, ADIL, Suez, ADEME, Chambre d'agriculture, Région, PNR Morvan, COFOR BFC.	A définir.
	Action n°29 : Développer les autres sources d'énergie renouvelables (hydraulique, éolien, géothermie...)	CCAVM	Communes, SDEY, Agence de l'eau, EDF, entreprises, PNR, ADEME, AER, Enedis, Fournisseurs et producteurs d'énergie, Coopawatt, ADERA, Région.	Action de veille à moyen terme.
Transformer la Communauté de Communes et les communes en administrations exemplaires	Action n°30 : Faire des acteurs publics des éco-acteurs exemplaires	CCAVM	Communes, ADEME, PNR.	A définir.
	Action n°31 : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services	CCAVM	ATMO Bourgogne-Franche-Comté, ADEME, PNR.	20k€/an en plus des budgets de formation habituels. 15 k€/an de formation Eco-drive.
	Action n°32 : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation	CCAVM	Communes, SDEY, ADEME, Région, PNR.	Mise en place d'un plan d'investissement de rénovation du patrimoine public (200k€/an).
	Action n°33 : Rendre exemplaire l'éclairage public	SDEY	Communes, Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan, ADEME, PNR.	A définir.

Rôle des acteurs dans le suivi et la mise en œuvre du PCAET :

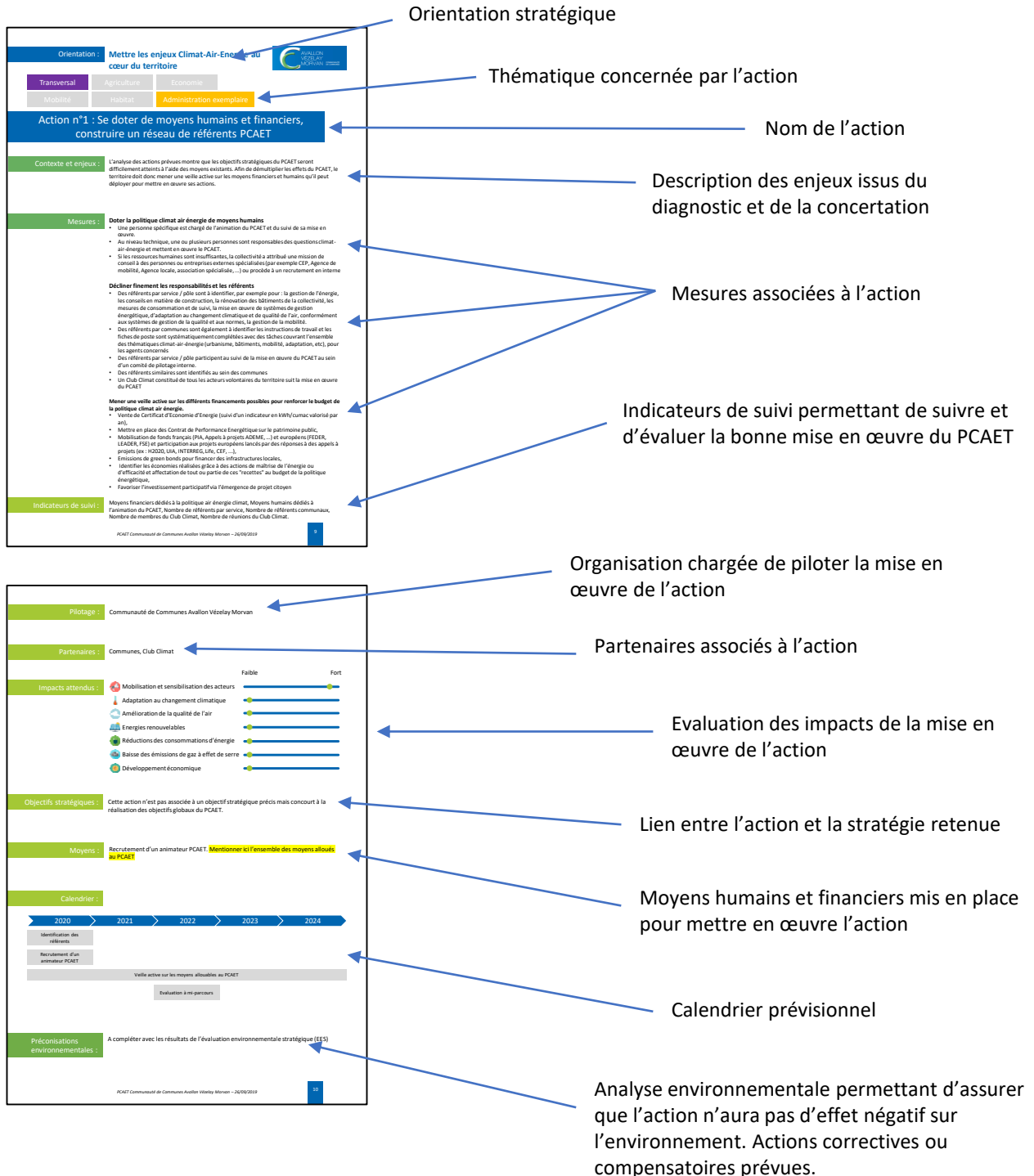
- **Pilote** : C'est l'acteur qui coordonne l'action. Il ne réalise pas l'action seul mais s'appuie sur tous les partenaires identifiés dans la fiche action. C'est le pilote de l'action qui complète les indicateurs de suivi à partir des retours des différents partenaires et communique ces indicateurs à la CCAVM.
- **Partenaires** : Tous les acteurs qui ont souhaité être associé à l'action et peuvent participer à sa mise en œuvre.

Note : L'identification des pilotes et partenaires associés à chaque action n'est pas figée et peut évoluer au cours des 6 ans de mise en œuvre du PCAET. Tout acteur souhaitant être associé ou suivre une action peut en faire la demande auprès de la CCAVM.

Présentation du plan d'action

Pour répondre à ces objectifs stratégiques, le territoire a constitué **un Club Climat** rassemblant l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire souhaitant s'impliquer dans la démarche à l'issue de plusieurs réunions de communication et de mobilisation. Les pages qui suivent présentent **le plan d'action** issu des ateliers de concertation du Club Climat suite à un travail de mise en forme de la part des services de la CCAVM et de ses partenaires.

Chaque fiche action se décompose en plusieurs parties, présentées ci-dessous. Dans les pages suivantes, **un logigramme** présente l'organisation des fiches actions en fonction des thématiques concernées.





Mettre les enjeux Climat-Air-Energie au cœur du territoire

Page

★ Action n°1 : Animer, suivre et évaluer le PCAET	Transversal					Administration exemplaire	14
★ Action n°2 : Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET	Transversal					Administration exemplaire	17
★ Action n°3 : Penser globalement la transition énergétique, comme un projet de territoire et un projet citoyen	Transversal	Mobilité	Habitat	Agriculture	Economie		19
Action n°4 : Sensibiliser les jeunes dans le milieu scolaire	Transversal	Mobilité	Habitat				21
Action n°5 : Renforcer l'adaptation du territoire en matière de ressource en eau	Transversal		Habitat	Agriculture	Economie	Administration exemplaire	23

Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie au quotidien

★ Action n°6 : Favoriser la rénovation énergétique			Habitat		Economie		26
Action n°7 : Agir pour des systèmes de chauffages moins polluants			Habitat		Economie		31
★ Action n°8 : Sensibiliser les propriétaires aux enjeux Climat Air Energie, en allant à leur rencontre			Habitat				33
Action n°9 : Réduire la vacance de logements sur le territoire et limiter l'impact des nouvelles constructions			Habitat				36

Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie

★ Action n°10 : Accroître le pouvoir de séquestration carbone du territoire et sa biodiversité			Habitat	Agriculture			39
★ Action n°11 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs du territoire dans une transition positive				Agriculture			42
Action n°12 : Favoriser la biodiversité				Agriculture			45
★ Action n°13 : Agir pour organiser des circuits courts et favoriser l'autonomie alimentaire du territoire				Agriculture	Economie	Administration exemplaire	47



Renforcer l'attractivité du territoire en développant les alternatives à la voiture individuelle

Page

Action n°14 : Réduire les besoins de déplacements							51
★ Action n°15 : Informer et sensibiliser les automobilistes							53
Action n°16 : Favoriser la pratique de l'éco-conduite							56
Action n°17 : Favoriser les véhicules les moins polluants							58
★ Action n°18 : Développer le covoiturage sur le territoire							60
★ Action n°19 : Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs							63
Action n°20 : Développer une offre de transports en commun attractive avec une bonne desserte							66
Action n°21 : Réduire le flux de transit de marchandises sur le territoire :							68

Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire

★ Action n°22 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire							71
Action n°23 : Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme et la clientèle							74
Action n°24 : Rendre les zones d'activités exemplaires							76
Action n°25 : Développer l'économie circulaire sur le territoire et réduire les déchets à la source							80

Développer les énergies renouvelables

★ Action n°26 : Sensibiliser les élus et le grand public aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie							83
Action n°27 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque							85
Action n°28 : Mieux valoriser la biomasse							88
Action n°29 : Développer les autres sources d'énergie renouvelables (hydraulique, éolien, géothermie...)							90



Transformer la Communauté de Communes et les communes en administrations exemplaires

Page

Action n°30 : Faire des acteurs publics des éco-acteurs exemplaires							93
Action n°31 : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services							96
★ Action n°32 : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation							98
Action n°33 : Rendre exemplaire l'éclairage public							101

Axe	Actions stratégiques ★	Feuille de route supplémentaire
Mettre les enjeux Climat-Air-Energie au cœur du territoire	3	2
Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie au quotidien	2	2
Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie	3	1
Renforcer l'attractivité du territoire en développant les alternatives à la voiture individuelle	3	5
Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire	1	3
Développer les énergies renouvelables	1	3
Transformer la Communauté de Communes et les communes en administrations exemplaires	1	3
Total	14	19

★ **14 actions stratégiques et prioritaires**

19 actions disponibles dans une logique d'opportunité

Orientation :

Mettre les enjeux Climat-Air-Energie au cœur du territoire

Action n°1 : Animer, suivre et évaluer le PCAET

Action n°2 : Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET

Action n°3 : Penser globalement la transition énergétique, comme un projet de territoire et un projet citoyen

Action n°4 : Sensibiliser les jeunes dans le milieu scolaire

Action n°5 : Renforcer l'adaptation du territoire en matière de ressource en eau

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°1 : Animer, suivre et évaluer le PCAET

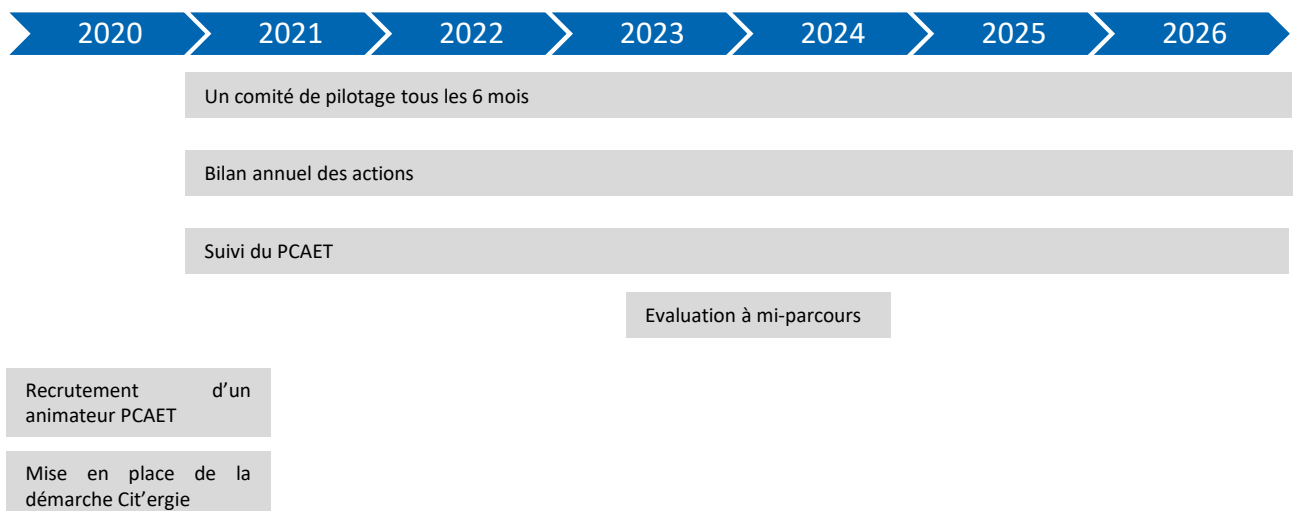
Contexte et enjeux :

Pour s'assurer que la démarche de PCAET soit réellement efficace, il est nécessaire d'effectuer un suivi des actions et de leur mise en œuvre. Cette action a pour but de créer un Comité de Pilotage interne, qui ait la responsabilité de suivre la bonne application de l'ensemble des actions citées dans le PCAET. C'est également une façon d'engager plus fortement l'administration dans cette démarche.

Dans la mesure du possible, chaque action retenue dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial est associée à un ou plusieurs indicateurs. Ces indicateurs sont de deux types :

- 1) Des indicateurs de suivi permettant de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action
 - 2) Des indicateurs d'impacts permettant d'estimer l'impact des actions mises en œuvre (tonnes de CO2 économisées, GWh produits ou économisés...)
 - 3) Des indicateurs de moyens mis en œuvre permettant de vérifier que les moyens (humains et financiers) prévus pour mettre en œuvre l'action ont bien été déployés.
- Ces indicateurs sont regroupés dans un tableau Excel permettant d'assurer le suivi et le pilotage du plan.

Calendrier :



Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, Club Climat, ADEME, DDT, DREAL, Région, porteurs d'actions.

Doter la politique climat air énergie de moyens humains :

- Une personne est chargée de l'animation du PCAET et du suivi de sa mise en œuvre.
- Au niveau technique, une ou plusieurs personnes sont responsables des questions climat-air-énergie et mettent en œuvre le PCAET.
- Si les ressources humaines au sein de la collectivité sont insuffisantes, la collectivité attribue une mission de conseil et d'animation à des structures, personnes ou entreprises externes spécialisées (par exemple CEP, Agence de mobilité, Agence locale, association spécialisée, ...).

Décliner finement les responsabilités et les référents :

- Des référents par service / pôle sont à identifier, par exemple pour : la gestion de l'énergie, les conseils en matière de construction, la rénovation des bâtiments de la collectivité, les mesures de consommation et de suivi, la mise en œuvre de systèmes de gestion énergétique, d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air, la gestion de la mobilité. Les instructions de travail et les fiches de poste sont systématiquement complétées avec des tâches couvrant l'ensemble des thématiques climat-air-énergie (urbanisme, bâtiments, mobilité, adaptation, etc.), pour les agents concernés.
- Des référents par commune sont également à identifier (idéalement, un binôme élu et technicien).
- Les référents par service / pôle participent au suivi de la mise en œuvre du PCAET au sein d'un comité de pilotage interne.
- Un Club Climat constitué de tous les acteurs volontaires du territoire suit la mise en œuvre du PCAET.

Suivre la mise en œuvre du PCAET :

- Constituer un binôme technicien / élu au sein de la CCAVM chargé de suivre et coordonner la mise en œuvre du PCAET.
- Pérenniser le Club Climat via des réunions régulières de suivi du PCAET (1 par thématique, 6 par an), des interventions extérieures, débat sur des initiatives supplémentaires à mener dans le cadre du PCAET ou des visites / retours d'expériences d'autres territoires inspirants. Un soin particulier sur la forme des réunions sera apporté (gouvernance, représentativité du territoire, distribution de la parole, cadre informel et festif...).
- Constitution d'un comité de pilotage mixte (Club Climat + COPIL actuel PCAET) se réunissant tous les 3 à 6 mois pour faire le bilan du plan d'action.
- Afin de connaître et partager l'état d'avancement de mise en œuvre des actions et projets du PCAET, un dispositif de suivi devra être régulièrement mis à jour (Outil OPTTEER d'Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Climat Pratic ou Cit'ergie de l'ADEME). Le dispositif permettra de constituer un rapport annuel sur l'état d'avancement du plan climat qui sera présenté au Comité de Pilotage du PCAET.
- Chaque porteur d'action réalise un suivi annuel de son action à l'aide des indicateurs associés à chaque action. L'animateur PCAET agrège chaque année les différents indicateurs de suivi et communique les résultats.
- Réalisation d'une note semestrielle d'information (4 pages) : reporting sur les actions mais également promotion des bonnes pratiques de la transition.
- Mettre en place le dispositif Cit'ergie.

A 3 et 6 ans (fin 2022 et 2025), réaliser une évaluation du PCAET et mettre en cohérence les moyens alloués au PCAET aux objectifs fixés :

Au bout de 3 ans, la collectivité réalisera une évaluation de son PCAET. Cette évaluation devra notamment porter sur :

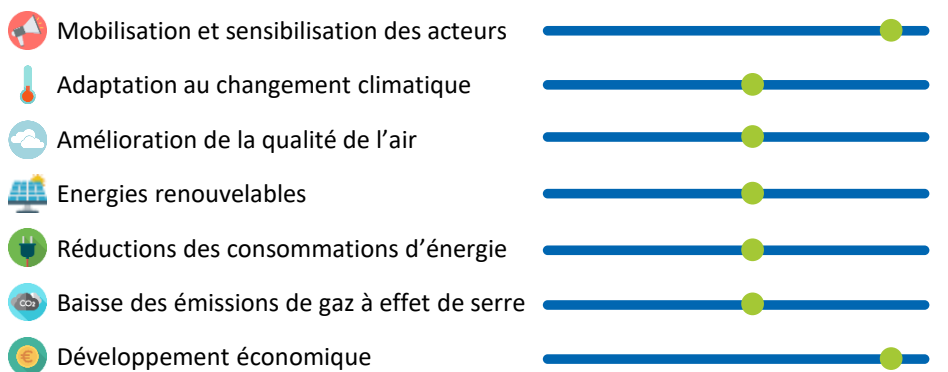
- L'avancée de la mise en œuvre des actions en faisant le bilan des actions réalisées et en justifiant les actions en attente.
- Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions, suivi citoyen...).
- L'évaluation de la mise en œuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET (investissement, études, animation...).
- L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clefs du territoire associés au diagnostic territorial.
- La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET.
- Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en œuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue.

Cette évaluation fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Moyens : Recrutement d'un animateur PCAET (300 k€ sur 6 ans), Direction Générale des Services. Un référent par commune (à identifier). Note trimestrielle d'information à diffuser. Coût du label Cit'ergie (20 k€ sur 4 ans dont un financement possible de 50% par l'ADEME).

Indicateurs de suivi (objectifs) : Nombre de rapports semestriels de l'état d'avancement du PCAET (2 par an), Nombre de Comité de Pilotage PCAET (2 par an), Réalisation de l'évaluation à 3 et 6 ans (Oui/Non). Moyens humains dédiés à l'animation du PCAET, Nombre de référents par service (1 par service), Nombre de référents communaux (1 par commune), Nombre de membres du Club Climat, Nombre de réunions du Club Climat (6 par an).

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°2 : Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET

Contexte et enjeux :

L'analyse des actions prévues montre que les objectifs stratégiques du PCAET seront difficilement atteints à l'aide des moyens existants. Afin de démultiplier les effets du PCAET, le territoire doit donc mener une veille active sur les moyens financiers et humains qu'il peut déployer pour mettre en œuvre ses actions.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Etude de la valorisation des CEE

Veille active sur les moyens allouables au PCAET

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, Club Climat, ADEME.

Mesures :

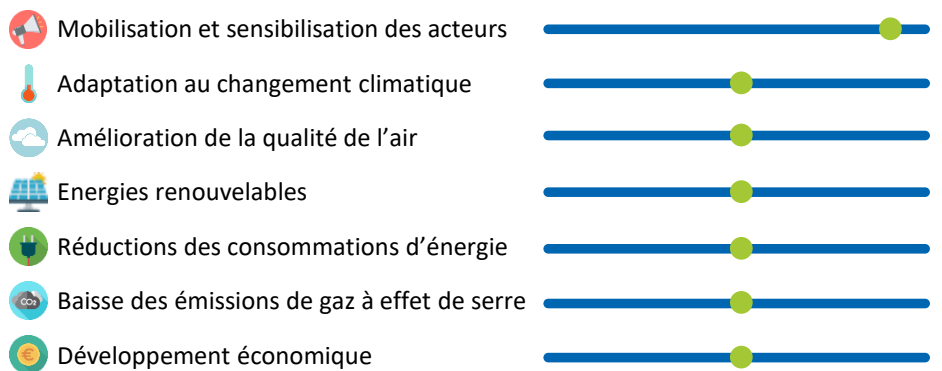
Mener une veille active sur les différents financements possibles pour renforcer le budget de la politique climat air énergie :

- Etudier la possibilité de valoriser les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) des communes et de la Communauté de Communes et des habitants.
- Mettre en place des Contrats de Performance Énergétique sur le patrimoine public de la Communauté de Communes et des communes.
- Mobilisation de fonds français (PIA, Appels à projets ADEME, ...) et européens (FEDER, LEADER, FSE) et participation aux projets européens (ex : H2020, UIA, INTERREG, Life, CEF, ...).
- Favoriser l'investissement participatif via l'émergence de projets citoyens.

Moyens : Veille active (temps agent CCAVM / PETR)

Indicateurs de suivi (objectif) : Moyens financiers dédiés à la politique air énergie climat, Nombre de CPE mis en place, Nombre de réponses à des appels à projets, économies réalisées grâce à des actions de maîtrise de l'énergie, nombre de projets citoyens.

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Orientation :

Mettre les enjeux Climat-Air-Energie au cœur du territoire



Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

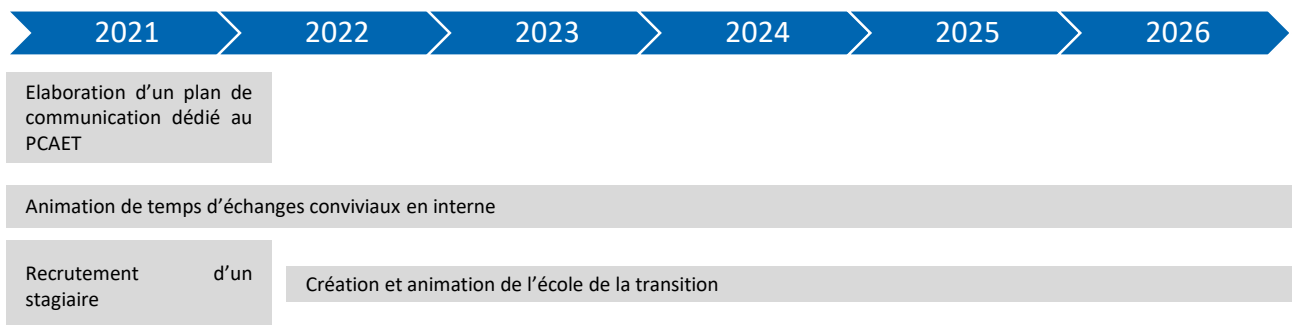
Action n°3 : Penser globalement la transition énergétique, comme un projet de territoire et un projet citoyen

Contexte et enjeux :

La mobilisation des habitants et des acteurs du territoire est indispensable pour mener à bien la transition.

Cette action a pour but d'impliquer les citoyens, les entreprises, les associations : tous les acteurs, et de diffuser les bonnes pratiques.

Calendrier :



Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, PETR, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, PNRM, ADEME, Chambres consulaires

Mesures :

Elaborer un plan média PCAET, pour :

- Multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique (usagers + scolaires), tout au long de l'année : manifestations/concours , ateliers, visites... Mettre en avant des actions exemplaires et favoriser la mise en récit d'une transition écologique réussie (via la projection régulière de film par exemple).
- Informer régulièrement les habitants sur les enjeux et temps forts du PCAET.
- Valoriser les engagements des entreprises (ex : label « bonnes actions » de la CCI) et des particuliers.
- Valoriser l'attractivité du territoire en mettant en avant les actions pour la qualité de l'air.
- Sensibiliser tous les publics (particuliers, professionnels, touristes, collectivités...) sur la rénovation énergétique.

En interne, à la CCAVM : Favoriser les échanges autour des bonnes pratiques :

- Suivi de ce que chaque service a mis en place autour du PCAET + présentation d'une bonne pratique ou action mise en place par un autre territoire (présentation faite par un agent à tour de rôle).

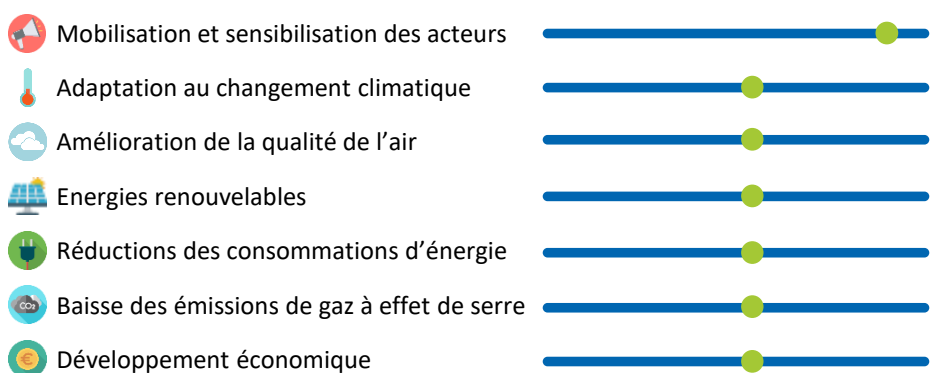
A terme, créer une école de la transition et des compétences sur le thème du Climat de l'Air et de l'énergie :

Créer et animer un dispositif d'échanges de bonnes pratiques entre particuliers, associations, entreprises, sur les questions de politiques de transition. Ce serait un lieu ouvert au public, convivial et pourrait prendre la forme d'un outil numérique.

Moyens : Service communication de la CCAVM et des communes, Recrutement d'un stagiaire pour des actions de conseils et de sensibilisation en soutien de l'animateur PCAET (3k€). 2k€/an pour l'animation du Club Climat. Montant à définir pour la création de l'outil numérique « école de la transition » ou utilisation du forum / site web CCAVM ? Mise en récit / Diffusion culturelle.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'actions de communication réalisées, Nombre de temps d'échanges internes réalisés, Nombre de personnes touchées (50 % des habitants d'ici 2026).

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

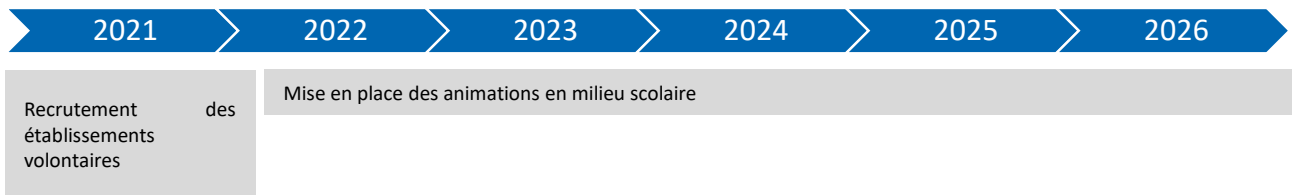
Administration exemplaire

Action n°4 : Sensibiliser les jeunes dans le milieu scolaire

Contexte et enjeux :

Le territoire s'est fixé l'objectif d'accompagner 45 % des foyers dans la sobriété écologique d'ici à 2030. L'expérience du tri des déchets montre que la sensibilisation des jeunes est un facteur clé dans le changement de pratiques des ménages. De plus, les jeunes d'aujourd'hui sont les futurs citoyens de demain. Leur sensibilisation aux enjeux Climat Air Energie est donc essentielle.

Calendrier :



Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, Ecoles élémentaires / Collèges / Lycées (éducation nationale), Département, Région, Associations locales, parents d'élèves, PNRM.

Mesures :

Informier et faire de la pédagogie (animations, livrets, spectacles) auprès des jeunes sur les consommations d'énergie, l'impact des déperditions, le tri des déchets, la qualité de l'air, le climat, la biodiversité, la mobilité :

- Travailler avec le monde éducatif et les associations pour mettre en place des projets pédagogiques sur l'énergie (ex : théâtre engagé / théâtre forum...).
- Organiser un échange avec les jeunes du territoire (centres de jeunes, lycées...), et proposer aux élèves (notamment section techniques) de travailler sur des solutions.

Organiser dans les communes des opérations Eco-école, responsabilisant les élèves dans leurs pratiques quotidiennes :

- Calculer une moyenne sur 3 ans des coûts annuels de fluides des écoles (eau, électricité, gaz ou fuel, etc.)
- Demander aux Maires de signer avec chacun des élèves une Convention Planète, affichée en grand à l'entrée de l'école, détaillant les bonnes pratiques pour réduire l'empreinte carbone du groupe scolaire.
- En fin d'année, calculer les économies réalisées –la commune pourra reverser, si elle le souhaite, le montant aux élèves, pour qu'ils puissent réaliser un projet pédagogique "extraordinaire" défini de façon participative.
- Favoriser des actions autour du jardinage à l'école.

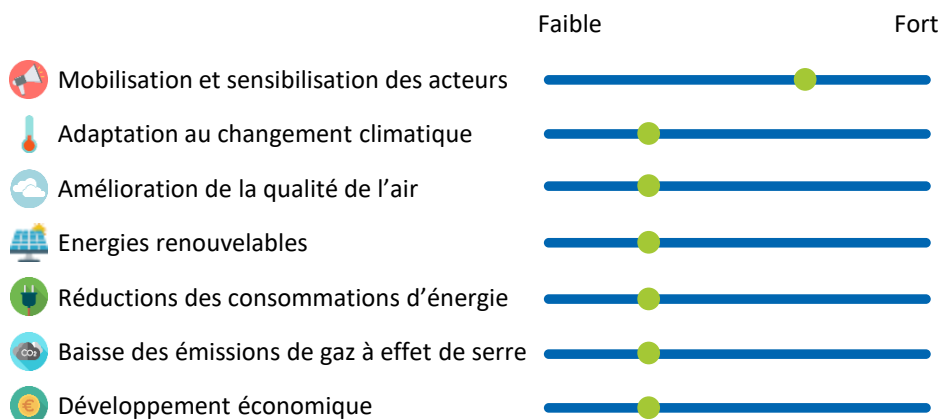
Sensibiliser leurs familles sur la mobilité durable :

- Sensibiliser les parents d'élèves : communiquer sur la gratuité du transport scolaire.
- Encourager le co-voiturage pour la desserte scolaire, en initiant des « plans de déplacements scolaires », dans les écoles.
- Proposer des aménagements urbains à mettre en place par les communes qui limitent la place de la voiture devant les écoles.
- Développer les vélo-bus/pédibus.

Moyens : 10 000 €/an dédiés à l'animation et à des fournitures diverses. Liens avec les 2 agents du PNR qui interviennent déjà dans les écoles / collèges. Livret pédagogique sur les énergies (pour les enfants et pour les enseignants).

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'animation réalisées auprès d'un public scolaire (écoles, collèges, lycées), Nombre de jeunes sensibilisés (50% des scolaires d'ici 2026), Economies réalisées dans les écoles, Nombre de plan de déplacements scolaire réalisés, Nombre d'aménagements urbains réalisés, Nombre de vélo-bus / pédibus mis en place.

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Accompagner 45 % des foyers dans la sobriété énergétique.

Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°5 : Renforcer l'adaptation du territoire en matière de ressource en eau

Contexte et enjeux :

Le cycle des précipitations sera perturbé par le changement climatique, devenant plus irrégulières, occasionnant des sécheresses plus longues et des inondations plus intenses.

Les précipitations sur le territoire vont subir une tendance à l'augmentation : entre +10 mm par an à moyen terme, et +30 mm pour la fin du siècle. Cependant, derrière cette augmentation se cache une répartition inégale des précipitations : beaucoup plus en hiver (+30 mm entre novembre et janvier, à moyen terme) et beaucoup moins en été (pour août et septembre: -20 mm).

De manière liée, le nombre de jours de sécheresse (jours où les précipitations journalières < 1 mm) risque d'augmenter en moyenne sur l'année, surtout pendant les mois de juillet à novembre. Ce manque de précipitations coïncidant avec des besoins en eaux importants dus aux fortes chaleurs sont un enjeu d'adaptation à prendre en compte.

La filière agricole pourrait se retrouver très fortement impactée par de tels événements, tout comme les consommateurs individuels et les entreprises du territoire.

Cette action a pour but d'assurer une continuité dans l'approvisionnement en eau du territoire, via une consommation plus raisonnable et des actions de préservation de la ressource.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Mise en place d'un
groupement d'achat
pour les
récupérateurs d'eau

Actions menées auprès des agriculteurs

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, exploitants agricoles, PNR, CERD, ADERA

Mener une réflexion/étude sur la vulnérabilité de la ressource en eau du territoire.**Favoriser la récupération des eaux pluviales :**

- Dans toutes les constructions neuves obliger à mettre en place des citernes à eau. Obliger la récupération d'eau à la parcelle tout en conservant un volume d'eau suffisant à rejeter dans l'environnement (à fixer dans le cadre du PLUi).
- Encourager les particuliers à mettre en place la récupération d'eau grâce à l'aide d'achat par la CCAVM et d'une information en Mairie.
- Favoriser l'installation des récupérateurs d'eaux dans tous les bâtiments collectifs.
- Mobiliser les leviers du PLUi : EBC sur les haies ou utilisation articles L151-19 et L151-23 du CU. Dans les OAP, obliger les haies en pourtour (limitation du ruissellement et de l'érosion, coupure végétale entre champs cultivés et habitations). Prévoir les noues et bassins d'infiltration en tenant compte de la topographie des lieux.

Eviter le gâchis d'eau potable :

- Faire connaître la réglementation en vigueur sur l'usage des eaux pluviales et grises dans les installations domestiques.
- Mettre en commun les ressources documentaires et les expertises sur les écogestes autour de l'eau potable et sur les systèmes de récupération des eaux pluviales et grises.

Mener une réflexion/étude sur l'intérêt de créer des retenues d'eau pour faire face aux sécheresses (alimentation en eau du bétail notamment).

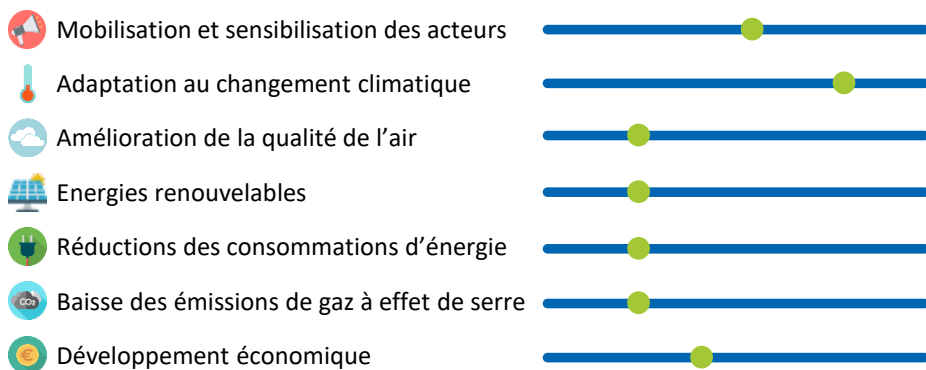
- Mener un travail de priorisation de l'utilisation des eaux de pluies avant d'envisager la création de retenues d'eaux.
- Intégrer également une réflexion sur la qualité de l'eau, notamment en ce qui concerne les pollutions d'origine agricole et l'assainissement.

Moyens : Délégation d'une mission à la Chambre d'Agriculture.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de récupérateurs d'eau distribués ou installés sur le territoire, Nombre de sensibilisations sur les écogestes autour de l'eau potable. Réalisation (oui/non) d'une étude sur les retenues d'eau.

Faible Fort

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

Les retenues d'eau doivent faire l'objet d'une étude précise du bassin versant concerné, et toujours privilégier la retenue d'eau pluviale. Détourner des cours d'eau peut entraîner l'assèchement d'autres cours d'eau aval mais également empêcher le rechargement des nappes souterraines qui alimentent la population en eau potable. Un travail ambitieux sur la consommation d'eau (changement des modes de culture, économies...) est donc à privilégier avant la construction de retenues d'eau. Par ailleurs, l'eau de pluie récupérée par les particuliers et les professionnels doit être utilisée au maximum à l'extérieur (jardin, lavage etc.) pour pouvoir retourner à l'environnement direct. Un étiquetage strict doit également être mis en place pour souligner le caractère non potable des eaux ainsi récupérées.

Orientation :

Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie au quotidien

Action n°6 : Favoriser la rénovation énergétique

Action n°7 : Agir pour des systèmes de chauffages moins polluants

Action n°8 : Sensibiliser les propriétaires aux enjeux Climat Air Energie, en allant à leur rencontre

Action n°9 : Réduire la vacance de logements sur le territoire et limiter l'impact des nouvelles constructions

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°6 : Favoriser la rénovation énergétique

Contexte et enjeux :

La consommation d'énergie du bâti représente 33 % de la consommation d'énergie finale (26 % pour le résidentiel, 7 % pour le tertiaire) et 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (11 % résidentiel, 4 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 90 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante. Certains bâtiments anciens construits avec des murs très épais peuvent néanmoins être relativement performant d'un point de vue énergétique.

La mauvaise isolation des bâtiments engendre une surconsommation d'énergie, accompagnée d'un inconfort thermique et d'un surcoût pour les ménages. Les ménages en situation de précarité énergétique en pâtissent d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer suffisamment. Sur le territoire, de nombreuses communes dépassent la moyenne nationale pour la part de logement en situation de vulnérabilité énergétique. La mauvaise isolation des logements rend également les canicules moins supportables, notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge).

Ces mesures ont pour objectif d'aider à mieux isoler les bâtiments, créant donc un meilleur confort de vie, tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Le développement d'une filière locale de rénovation énergétique peut dynamiser l'économie du territoire puisque celle-ci représente un potentiel de 650 emplois sur le territoire.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Traduction des enjeux air-énergie-climat
dans les document d'urbanisme

Formation aux enjeux
des personnes en lien
avec les porteurs de
projet

Animation de la filière professionnelle de la rénovation énergétique

Accompagnement des ménages

Pilotage :

CCAVM, PETR

Partenaires :

Communes, Consulaires, CAPEB/FFB, Fibois, Bailleurs sociaux, ORECA, CAUE, ADIL, ALTERRE BFC, Maison Paysanne, agences immobilières, PNR, ADEME, ANAH, CCI.

Sous action 1 :



Positionner la rénovation énergétique comme un enjeu fort du territoire :

- Favoriser la réhabilitation des logements vacants vis à vis de l'étalement urbain et la construction de nouveaux logements. Traduire cet engagement de manière prescriptive dans les documents d'urbanisme.
- Former /sensibiliser toute personne en contact avec les pétitionnaires (secrétaire de mairie) à la qualité environnementale des bâtiments, aux énergies renouvelables, à l'adaptation au changement climatique (confort d'été, risques naturels...), à la qualité de l'air pour diffuser de l'information à l'occasion des demandes d'autorisation de construction (EIE, CAUE, ADIL, ADEME, EMI le cas échéant...).
- Proposer des exonérations fiscales (taxe foncière) et intégrer au PLUi une bonification des droits à construire pour inciter les acteurs privés à la construction (promoteurs/investisseurs) et à la rénovation durable

Moyens : Soutien technique.

Indicateurs de suivi (objectif) : Traduction des enjeux air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme (Oui/Non), Nombre de personnes formées, Exonérations fiscales (oui/non), bonification des droits à construire (oui/non).

Sous action 2 :



Valoriser les connaissances et les expertises locales, pour faciliter l'auto-rénovation :

- Diffuser/partager via l'école de la transition, les connaissances des habitants du territoire pour mettre en commun les compétences en matière d'auto-rénovation, et échanger sur les nombreuses initiatives menées (isolation, ventilation, peinture, toilettes sèches, récupération des eaux grises, qualité de l'air intérieur, radon...).
- Travailler avec des associations sur des stages à l'auto-rénovation.

Moyens : Soutien technique.

Indicateurs de suivi (objectif) : Création de l'école de la transition (oui/non), Nombre d'initiatives partagées sur l'auto-rénovation, Nombre de stages à l'auto-rénovation réalisés.



Animer la structuration d'une filière professionnelle de la rénovation énergétique sur le territoire :

- Disposer d'une connaissance fine des acteurs du bâtiment et de l'immobilier privé et les sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie
- Via le centre de ressources du pôle énergie BFC et les acteurs de la rénovation énergétique sensibiliser et former les investisseurs, promoteurs immobiliers, entreprises du bâtiment et artisans, constructeurs de maisons individuelles, bureau d'études, administrateurs de biens (dont les syndicats de copropriété sur son territoire), notaires, agents immobiliers, ...
- Informer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier sur la politique énergétique et climatique de la collectivité et sur les objectifs à atteindre dans le secteur du bâtiment pour les différentes cibles (propriétaires occupants ou bailleurs, logements individuels ou collectifs...)
- Informer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique (vigilance quant au choix des implantations de bâtiments et d'équipements) et sur les solutions à mettre en place pour favoriser un meilleur confort d'été en privilégiant des techniques bioclimatique (éviter la climatisation systématique).
- Informer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier des dispositifs mis en place au niveau régional et local ainsi que des formations disponibles.
- Informer les acteurs du bâtiment sur la prise en compte des enjeux qualité de l'air intérieur et Radon (choix des matériaux, systèmes de ventilation...).
- Animer et inciter les acteurs à qualifier leurs pratiques avec mise en place de dispositifs variés (ateliers, visites, rencontres, formation) afin de créer une culture commune sur le territoire ; la mise en réseau des professionnels du bâtiment et leur visibilité au travers du label RGE (mise en valeur des données du répertoire disponible sur www.faire.fr); mise en place d'actions engageantes pour les acteurs du bâtiment : accompagnement à la constitution de groupements d'artisans, mise en place de coaching sur chantiers.
- Elaborer une stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment et de l'immobilier formalisée articulée avec les actions des autres échelons de gouvernance (Département, Région, Etat), et dotée de moyens dédiés (par exemple via une plateforme territoriale de la rénovation, le centre de ressources de Pôle Energie BFC qu'elle soutient, etc.)
- Mobiliser les représentants des acteurs de la transition énergétique : représentants des chambres consulaires, organisations professionnelles, centres de ressources, Espace Info Energie, Notaires, banques, associations des responsables de copropriétés.

Moyens : Réalisation de plaquettes/documents

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'actions de communication et d'animation menées auprès de la filière professionnelle de la rénovation énergétique. Part des acteurs économiques sensibilisés (50 % d'ici 2026), Nombre d'artisans sensibilisés aux enjeux climat-air-énergie, Nombre d'ateliers / visites / rencontres / formations organisées, Nombre d'actions engageantes pour les acteurs du bâtiment.

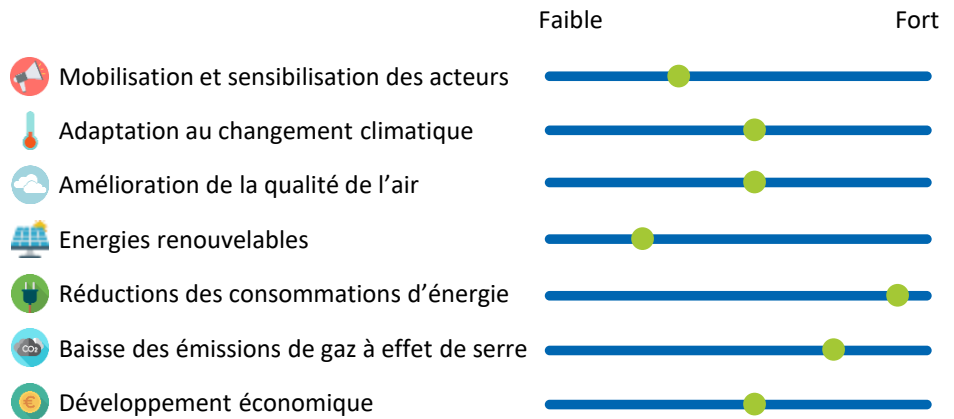
Formaliser une offre d'outils à destination des ménages et des acteurs économiques :

- Mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique (service public de l'énergie) qui regroupe l'ensemble des offres et outils permettant d'accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement et les entreprises dans la rénovation de leurs locaux.
- Mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement des ménages et des acteurs économiques qui souhaitent réaliser des travaux (identification des ménages, communication et diffusion d'information, soutien au montage des dossiers...)
- Mettre en place des actions avec les acteurs du logement pour diminuer la facture énergétique des logements (ex : convention/charte d'engagement/accords, contrat local d'engagement ...) et les inciter à des constructions et rénovations performantes, à recourir aux solutions énergétiques les moins onéreuses (éco-conditionnement des garanties d'emprunts accordés aux bailleurs sociaux, soutien financier ou technique pour des travaux de performance énergétique...). Veiller à prendre en compte en amont des travaux la qualité de l'air intérieur.
- Soutenir financièrement via la CCAVM (subvention, co-investissement ...) des structures locales opérationnelles de développement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables (SEM, SPL, SAS, SCOP, SCIC...)
- Soutenir techniquement (communication, formations...) les ménages souhaitant se lancer dans l'auto-rénovation
- Fournir un accompagnement technique, juridique et autres aux co-propriétés
- Utiliser les leviers de la fiscalité locale, pour rendre les rénovations plus attractives.
- Organiser des visites sur la thématique de la rénovation énergétique et de l'habitat écologique.
- Recenser et promouvoir les réalisations locales pour développer les initiatives (balades thématiques).
- Mobiliser les parties prenantes du territoire directement concernées par la construction et la rénovation durable (Atmo BFC, CMA, CAPEB, FIBOIS, Bailleurs sociaux, ORECA, CAUE, EIE, EMI service public de l'énergie, ALTERRE Bourgogne, maison paysanne), et harmoniser les actions conduites.

Moyens : 140k€ d'investissement sur les 3 premières années puis montant à définir à partir de 2023. Mobilisation des aides de l'ANAH.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de ménages accompagnés dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique (4000 ménages d'ici 2026 pour une économie de 3800 tCO2e et 30 GWh).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Les travaux peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement, pour les éviter ou les réduire il s'agira ici de :

- Faire appel à des associations ou des écologues pour inventorier les zones à risques vis-à-vis de la faune (chauves-souris et hirondelles notamment),
- Inventorier les éléments architecturaux caractéristiques du territoire pour éviter de les détruire (matériaux locaux, clos-masures etc.),
- Employer des équipements de prévention des nuisances sonores et olfactives et de pollution de l'air,
- Anticiper la hausse ponctuelle de production de déchets et organiser leur tri pour mieux les valoriser,
- Favoriser des matériaux locaux ou des matériaux à faible empreinte carbone (matériaux biosourcés comme le bois par exemple).

En termes de rénovation, d'après l'ADEME, les ménages favorisent largement l'isolation en oubliant la ventilation. La ventilation n'est pourtant pas à sous-estimer comme levier pour améliorer le confort et la santé des habitants. Quand elle ne suit pas les efforts d'isolation, les impacts sur la santé peuvent être importants (polluants, humidité etc.). C'est encore plus important dans un contexte où l'aléa lié au radon est fort.

Orientation :

Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la
réhabilitation de leur logement et les économies
d'énergie au quotidien



Objectifs stratégiques :

En 2030, 50 % des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes
chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...).

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°7 : Agir pour des systèmes de chauffages moins polluants

Contexte et enjeux :

Les énergies fossiles, en premier lieu le fioul domestique, sont très présentes dans le secteur du bâtiment. Sur le territoire, le bâtiment consomme 39 % d'énergie fossile : 16 % de gaz naturel et 23 % de fioul domestique. Le fioul est plus utilisé là où les réseaux de gaz ne sont pas beaucoup développés sur le territoire. En effet, mis à part Avallon et Etaule, la part des logements chauffés au gaz est nulle.

Les usages de ces énergies fossiles sont en premier lieu le chauffage, mais on les retrouve également pour la cuisson et l'eau chaude sanitaire. Les énergies fossiles ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Si la qualité de l'air est plutôt bonne sur le territoire, les émissions de polluants atmosphériques restent tout de même significatives et les chauffages des bâtiments en sont en partie responsables.

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Consulaires, PETR, ADEME, Fibois

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Actions de communication à destination des ménages et des artisans

Mesures :

Inciter au non renouvellement des chaudières au fioul :

- Cartographier les chaudières fioul sur le territoire.
- Sensibiliser les artisans à ne plus proposer de chaudière fioul lors du remplacement de chaudière.
- Communiquer sur les émissions de GES et coût d'une chaudière fioul. Valoriser les bénéfices d'un chauffage performant sur la qualité de l'air intérieur et la santé.

Favoriser le bon choix et dimensionnement des chaudières :

- Encourager la réalisation de travaux de rénovation avant le changement de chaudière afin de baisser les besoins de chauffage.
- Communiquer sur les bon gestes (allumage, séchage et stockage du bois, entretien de la chaudière, filières locales...) permettant de limiter les impacts du chauffage au bois sur la qualité de l'air.

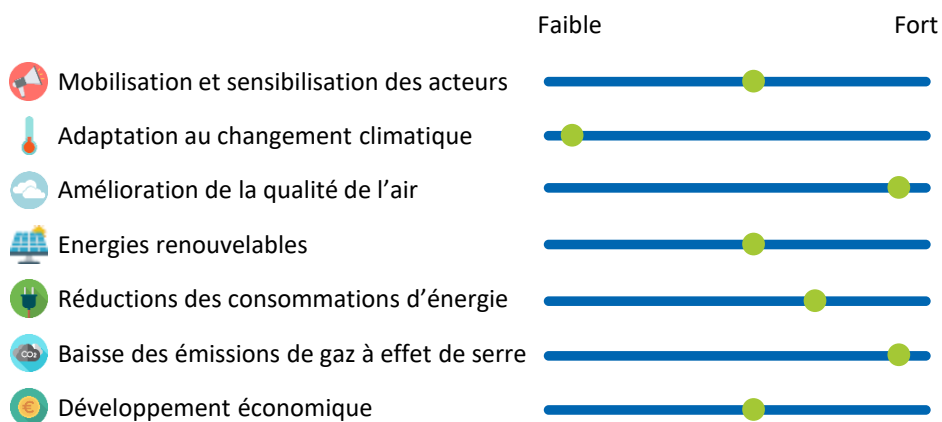
Agir sur la pollution liée au chauffage au bois :

- Sensibiliser à l'impact sanitaire des particules fines issue des cheminées et promouvoir l'utilisation de poêles à bois double combustion.
- Diffuser les bonnes pratiques d'allumage et d'entretien des chauffages au bois

Moyens : Soutien technique et conseil de premier niveau. Plaquettes ADEME.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'actions de communication concernant le bon usage du chauffage au bois. Nombre d'actions de communication auprès des habitants et des artisans, Nombre de ménages accompagnés dans le renouvellement de leur chaudière (1200 ménages d'ici 2026 pour une économie de 500 tCO₂e), Cartographie des chaudières fioul (Oui/Non).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

L'utilisation de granulés de bois comme chauffage d'appoint permet de profiter d'une plus grande autonomie et de fonctions de programmation poussées pour le chauffage bois, tout en augmentant le rendement énergétique. Ces granulés peuvent être fabriqués à partir déchets de la filière bois et contribuer ainsi à la valorisation des déchets. Des filières locales doivent être privilégiées.

Dans tous les cas, l'utilisateur doit être informé des meilleures pratiques d'entretien et d'allumage de son chauffage pour éviter des impacts trop importants sur la qualité de l'air intérieure et extérieure.

Les systèmes de chauffage à combustion non raccordés à un système de prise d'air de combustion mettent en dépression le logement. Ils peuvent ainsi tirer vers l'intérieur les gaz radon qui proviennent du sol.

Orientation :

Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie au quotidien

Objectifs stratégiques :

Rénover 75 % des logements collectifs et 50 % des logements individuels.
Accompagner 45 % des foyers dans la sobriété énergétique.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°8 : Sensibiliser les propriétaires aux enjeux Climat Air Energie, en allant à leur rencontre

Contexte et enjeux :

L'utilisation du bâtiment est également un facteur clé dans la consommation d'énergie des bâtiments, installer des équipements efficaces énergétiquement ou rénover ne saurait suffire pour diminuer cette consommation. Des actions de sobriété doivent être massifiées sur le territoire.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Elaboration d'une campagne de sensibilisation à destination du grand public

Sensibilisation des acteurs professionnels

Refonte du salon de l'habitat en fête éco-citoyenne

Salon

Salon

Pilotage :

PETR Pays Avallonnais

Partenaires :

Communes, CAUE, Notaires, ANAH, Région, PNR, ADIL, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, CCAVM.

Mettre en place une campagne de sensibilisation de terrain pour l'efficacité énergétique des bâtiments et pour une sobriété énergétique au quotidien.

Notamment :

- Organiser des balades thermiques grâce à une communication ciblée sur la zone (boîitage, affiches locales).
- Informer sur les coûts des consommations énergétiques (gaz, fioul, bois et d'électricité), via les événements organisés, des articles sur les sites et magazines des collectivités.
- Diffuser la mallette sur les économies d'énergie – permettant de tester individuellement ses appareils (consommation) et son isolation- ainsi que l'exposition sur la maison écologique dans plusieurs communes du territoire.
- Montrer les impacts sur la qualité de l'air intérieur et la santé des actions de sobriété.
- Informer sur les alternatives développées sur d'autres territoires grâce à la diffusion de documentaires sur ces sujets (par exemple « Qu'est-ce qu'on attend ? » de Marie-Monique Robin sur le village d'Ungersheim).
- Lancer des actions Déclics (familles, écoles, collectivités) avec une animation forte. Y intégrer les enjeux liés à la qualité de l'air extérieur et intérieur.
- Accompagner, de façon personnalisée, les ménages à la réalisation d'un bilan carbone.
- Mutualiser les informations avec le Parc Naturel Régional du Morvan et l'ADIL.

Communiquer sur les dispositifs nationaux d'aides pour l'isolation et les pompes à chaleur :

- Notamment dans les différents supports de communication de la communauté de communes et des communes (sites Internet, magazines), affichage dans les communes.
- En organisant plusieurs réunions d'informations sur le territoire pour expliquer ces dispositifs.
- En orientant vers les structures existantes et sérieuses sur le territoire.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire :

- Informer sur les conséquences des achats de maisons à bas prix souvent délabrées, peu performantes énergétiquement et éloignées des centres d'emplois et de services.
- Travailler avec les agences immobilières pour informer sur les coûts des rénovations énergétiques ou les dépenses annuelles d'énergie.
- Informer et former les travailleurs sociaux (du Département) pour sensibiliser les familles aux économies d'énergies et à la rénovation énergétique.

Sensibiliser les notaires, agents immobiliers et architectes :

Travailler avec les acteurs locaux pour qu'ils encouragent les acheteurs à faire les démarches auprès du guichet unique de la rénovation (FA n°6), notamment sur les rénovations écologiques du bâti ancien.

Sensibiliser sur la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et du Radon :

- Avant d'entreprendre des travaux, réaliser un diagnostic avec l'aide d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté.
- Sensibiliser et informer sur l'importance du choix des matériaux et des systèmes de ventilation pour maintenir une bonne qualité de l'air intérieur.
- Informer et sensibiliser les parents sur l'impact de la qualité de l'air intérieur sur la santé des nourrissons notamment lors de l'aménagement des chambres et salles de jeux.
- Mettre à disposition des outils pour diagnostiquer la qualité de son air intérieur (quizz, liens informatiques ex : Jurad-Bat.net).
- Intégrer dans le Contrat Local de Santé (CLS) des mesures pour améliorer la qualité de l'air intérieur, notamment en sensibilisant sur les gestes (aérer les logements) et sur l'importance de la qualité des matériaux et des produits d'entretien.
- Répondre aux appels à projets nationaux sur la qualité de l'air intérieur pour mener des actions concrètes. (diagnostic réguliers et sensibilisation sur les matériaux.)

Moyens : Investissement : Animation auprès de 100 ménages par an (500€/ménage) = 50k€/an + Echanges de bonnes pratiques avec le PNRM.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de balades thermiques réalisées, Nombre d'actions de sensibilisation et de communication, Nombre de personnes sensibilisées (4000 ménages d'ici 2026 pour une économie de 3 GWh et 1000 tCO₂e), Nombre d'acteurs professionnels sensibilisés (50 % des surfaces tertiaires du territoire pour une économie de 200 tCO₂e et 1 GWh) . Nombre d'outils de diagnostic de la qualité de l'air intérieur mis en place, Intégration de mesures de QAI dans le CLS (oui/non), Nombre d'appels à projets sur lesquels la collectivité s'est engagée.

Sous action 2 :

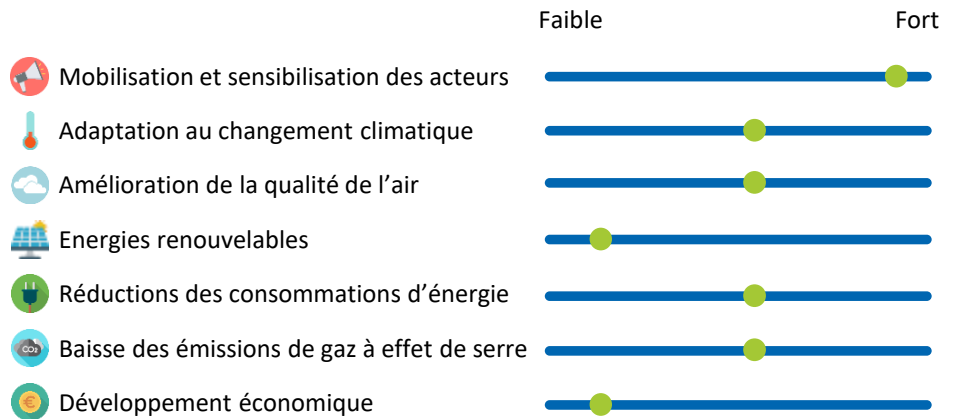
Revoir le salon « Planète, Habitat, Energie » et créer une fête éco-citoyenne (tous les 2 ans).

Rénover le concept du salon en des journées d'échanges autour des enjeux climat, qualité de l'air et énergie, avec des animations, des conférences, des ateliers, des expositions, des balades thématiques, des projections de film et valoriser les bonnes pratiques en matière d'habitat (rénovation, construction, économies d'énergie en incluant la thématique qualité de l'air intérieur et Radon).

Moyens : Soutien technique. Cout de l'organisation d'un salon : 20 000 €. Mise à disposition d'outils (maquettes) par le PNRM.

Indicateurs de suivi (objectif) : Revue du concept (Oui/Non), Nombre de salons organisés.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

- Au sujet des systèmes de géothermie, dans le neuf ou l'ancien, les puits canadiens sont à proscrire dans les régions à risque radon car ils drainent les gaz à l'intérieur du bâtiment.
- Les systèmes de chauffage à combustion non raccordés à un système de prise d'air de combustion mettent en dépression le logement. Ils peuvent ainsi tirer vers l'intérieur les gaz radon.
- Le renouvellement quotidien de l'air reste une nécessité absolue.
- L'utilisateur de bois énergie doit être informé des meilleures pratiques d'entretien et d'allumage de son chauffage pour éviter des impacts trop importants sur la qualité de l'air intérieure et extérieure.

Orientation :

Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie au quotidien



Pays
Avallonnais
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Objectifs stratégiques :

Conformément aux objectifs du SCOT, limiter la construction de logement neufs à 580 et réhabiliter au moins 210 logements vacants à horizon 2030.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°9 : Réduire la vacance de logements sur le territoire et limiter l'impact des nouvelles constructions

Contexte et enjeux :

La construction de logements neufs, lorsqu'il ne s'agit pas de réhabilitation, entraîne l'artificialisation de sols qui sont pourtant très utiles pour abriter la biodiversité, séquestrer du carbone ou produire des denrées agricoles. Dans son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le Pays Avallonnais s'est fixé comme objectif de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à 55% de ce qui a été consommé entre 2002 et 2014 (pour l'habitat, les espaces économiques et les équipements).

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Action continue

Pilotage :

CCAVM, PETR

Partenaires :

Communes, ADEME

Mesures :

Limiter la consommation d'espace et protéger les terres agricoles :

- Afficher clairement la stratégie de protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (ex : PADD). Reconnaître la valeur du foncier agricole dans les documents d'urbanisme et de planification (zonage A encadrant strictement les changements de destination des bâtiments agricoles, carte des espaces agricoles à protéger...).
- Fixer des densités de construction minimales dans le PLU(i), voire limiter à zéro les espaces urbanisables en cohérence avec l'objectif national de zéro artificialisation nette. A défaut, comptabiliser et rationaliser les zones à ouvrir à l'urbanisation, par exemple éco-conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation dans le SCOT (sur plusieurs zones et sur des critères variés : qualité desserte des transports en commun, études d'impacts, étude de densification...).
- Mettre en place des dispositifs réglementaires de protection et d'outils d'intervention foncière (droit de préemption de la SAFER, droit de préemption urbain des communes/EPCI, PAEN, zones agricoles protégées, ENS, zone d'aménagement différé, zone agricole protégée).

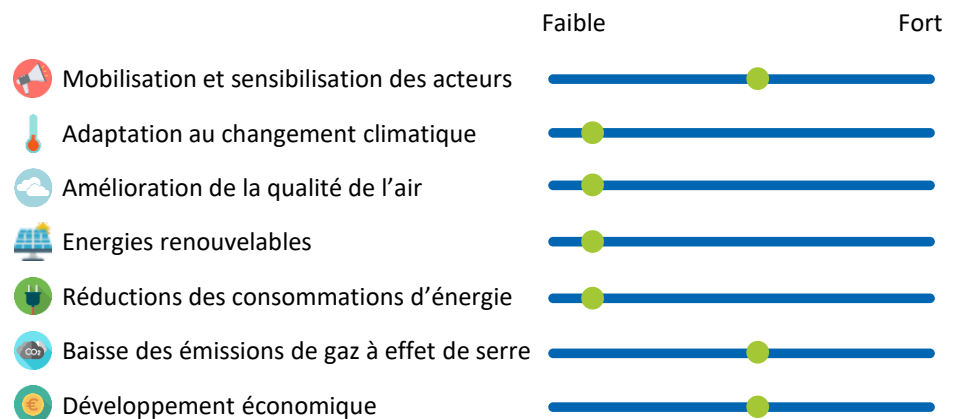
Réduire la vacance :

- Encourager la rénovation des logements anciens.
- Identifier via le SCOT, les cœurs de villages qui nécessitent certaines démolitions pour construire de nouveaux espaces (logements, commerces, espaces publics) adaptés aux nouveaux usages.
- Organiser des opérations de rachats et rénovations énergétiques par les collectivités pour faire du logement locatif/accessible dans des villages.
- Pour les nouvelles constructions : opter pour des bâtiments à énergie positive et d'une bonne qualité environnementale (ex : qualité de l'air).

Moyens : Temps agent CCAVM / PETR. Mobilisation de l'EPF Doubs Bourgogne-Franche-Comté.

Indicateurs de suivi (objectif) : Surface du territoire artificialisée, Nombre de logements vacants réhabilités (210 d'ici 2030).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Orientation :

Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie

Action n°10 : Accroître le pouvoir de séquestration carbone du territoire et sa biodiversité

Action n°11 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs du territoire dans une transition positive

Action n°12 : Favoriser la biodiversité

Action n°13 : Agir pour organiser des circuits courts et favoriser l'autonomie alimentaire du territoire

Orientation :

Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie



Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°10 : Accroître le pouvoir de séquestration carbone du territoire et sa biodiversité

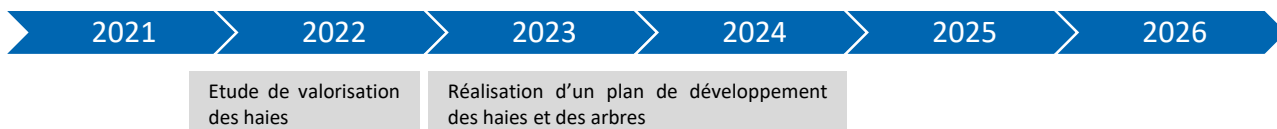
Contexte et enjeux :

Les forêts du territoire séquestrent chaque année 151 000 tonnes de CO₂. Les sols agricoles et les prairies permanentes participent aussi à la séquestration de carbone, lorsqu'ils sont accompagnés de bonnes pratiques telles que les couverts végétaux, les haies, les bandes enherbées, l'agroforesterie, le passage en semis direct...

Par ailleurs, ces espaces fournissent des services écosystémiques importants pour le territoire (matière première, ressource énergétique, attractivité touristique et qualité paysagère, réserve de biodiversité...).

Ces atouts nécessitent d'être renforcés au regard des enjeux de vulnérabilité que pose le changement climatique pour l'espace forestier et naturel du territoire.

Calendrier :



Pilotage :

PNR Morvan, CCAVM

Partenaires :

Réseau Bocag'haie, Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, Fibois, Région, exploitants agricoles, ADEME, Centre de recherche pluridisciplinaire des Metz (études plan Bocages de la CCPF), URACOFOR, PRO ETF Bourgogne-Franche-Comté, ProSylva, Communes.

Mettre en place un plan permettant de construire et d'entretenir les haies et les arbres (bocages, arbres isolés...) sur le territoire :

- Encourager chaque commune à organiser une concertation avec les agriculteurs pour discuter des haies à maintenir, les informer des aides régionales pour créer des haies, des opportunités et des obligations (entretien).
- Encourager la valorisation énergétique des haies via la réalisation d'une étude.
- Encourager les communes à planter des haies sur les parcelles communales – comme puits de carbone, mais aussi comme véritables niches écologiques.
- Organiser des formations sur le territoire, à destination des agriculteurs et des agents espaces verts - sur les haies (notamment sur la gestion, les données économiques, les types de haies qui sont les plus intéressantes en matière de biodiversité et économiquement, etc.).
- Communiquer sur les calendriers d'entretiens qui permettent de favoriser le développement de la biodiversité (notamment, pas d'entretien pendant les périodes de nidification).
- Intégrer la protection et le développement des haies dans le PLUi.
- Encourager les communes et les citoyens à signaler les arbres remarquables. Replanter des arbres remarquables dans les communes.
- Favoriser la transformation de la partie haute des haies : litière, plaquette...

Maintenir les prairies naturelles (paratourbeuses et humides) et des pelouses sèches.

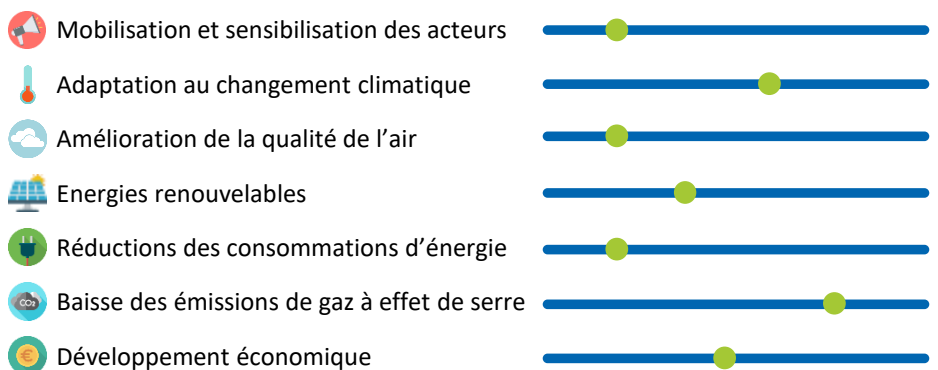
Protéger et valoriser les espaces forestiers du territoire au regard des enjeux climatiques et du développement du bois énergie :

- Au moment du renouvellement des baux agricoles, sensibiliser les propriétaires privés et les communes disposant de terres et de bois aux baux ruraux environnementaux (ceux-ci facilitant la transition vers le mode d'agriculture biologique, et permet également la protection des haies et des sources...)
- Favoriser la diversité des arbres dans les forêts - limiter les coupes à blancs et les plantations de résineux.
- Plantation de nouvelles essences d'arbres (origine plus méridionale) pour faire face à la sécheresse.
- Former les communes forestières (élus et services techniques) à une gestion alternative des forêts (sensibiliser les élus à la forêt irrégulière).
- Encourager la création d'îlots de sénescence (zone volontairement abandonnée à une gestion naturelle) pour préserver la biodiversité.
- Faire évoluer les plans de gestions et d'aménagement (ONF et CRPF).

Moyens : Aide de la Région BFC « Bocages et paysages ». Prévoir 15 000€ pour la réalisation d'une étude sur la valorisation des haies.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de km de haies replantées ou protégées, Nombre d'actions de sensibilisation / formation, Nombre d'arbres remarquables signalés/plantés, Surface forestière et séquestration du territoire (+10 % d'ici 2030). Nombre de communes formées à la gestion alternative des forêts, Réalisation d'une étude sur la valorisation des haies (oui/non), Nombre de prairies naturelles maintenues.

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

La plantation de haies doit utiliser des essences locales et diverses pour renforcer les écosystèmes du territoire : utiliser des essences non adaptées et en monocultures peut en effet avoir l'effet inverse que celui escompté. La plantation d'essences doit également anticiper les effets attendus du changement climatique.

Les haies ne doivent pas être plantées sur des pelouses sèches, certains espaces ouverts sont en effet importants pour le réseau écologique. L'entretien des haies doit veiller à ce que ces plantations ne causent pas un enrichissement de certaines parcelles.

Orientation :

Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie



Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Objectifs stratégiques :

En 2030, 50 % des exploitants agricoles ont mis en œuvre des actions de performance énergétique. Un tiers des exploitations de cultures ont introduit des cultures intermédiaires et ont diminué leurs pratiques du labour. La moitié des exploitations d'élevage ont mis en place un plan d'action pour faire diminuer les émissions de GES (optimisations des prairies, méthanisation, gestion et stockage des effluents...).

Action n°11 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs du territoire dans une transition positive

Contexte et enjeux :

L'agriculture contribue à 35 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cependant, le secteur de l'agriculture contribue aussi à de nombreux co-bénéfices sociétaux qui sont souvent sous-estimés (entretien des paysages, séquestration carbone, attractivité du patrimoine local...). Ainsi, l'agriculture compte d'importants leviers d'actions à mettre en œuvre au sein du plan climat air énergie territorial. Certains agriculteurs innovent déjà dans leurs pratiques en activant ces leviers. L'objectif de cette action est de favoriser les échanges entre les agriculteurs afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et participer à leur diffusion.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Diagnostic des exploitations agricoles du territoire

Accompagnement des agriculteurs volontaires

Bilan et éventuel reconduite

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Chambre d'Agriculture, PNRM, Bio-Bourgogne, exploitants agricoles, CERD, ADEME, Service d'Ecodéveloppement agricole et rural de Bourgogne, Communes, Conseil Départemental.

Travailler avec la Chambre d'agriculture et les autres acteurs intervenant dans le monde agricole, pour proposer à chaque agriculteur, un diagnostic climat global :

- Identifier les vulnérabilités et atouts de son exploitation, dégager des pistes pour modifier les pratiques, réduire les consommations, les dépenses, et faire des économies (d'énergie, d'intrants...).
- Accompagner et former les agriculteurs au changement de modèle agricole à l'aide de démarches spécifiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (exemple : dispositif CAP2ER dans l'élevage).

Encourager le développement de pratiques plus durables :

- Développer la culture des légumineuses pour leur capacité à fixer l'azote qui diminue les besoins en engrais, encourager les agriculteurs à les privilégier dans leurs rotations et favoriser les débouchés (par exemple luzerne pour le fourrage).
- Favoriser la diversification des exploitations (polyculture et élevage), encourager les synergies entre voisins (ex : si élevage d'un côté et cultures de l'autre).
- Encourager les cultures locales pouvant produire des matériaux biosourcés pour l'habitat écologique.
- N'utiliser que des engrais verts pour les cultures intermédiaires.
- Identifier les secteurs à potentiel agronomique.
- Favoriser l'usage d'engrais naturels biosourcés.
- Développer l'agroforesterie sur le territoire.
- Développer la permaculture sur le territoire en proposant des formations et une sensibilisation adaptée aux agriculteurs.
- Traiter les arbres sur pied (chaulage) plutôt que de recourir à des pesticides.
- Favoriser les échanges de plants.

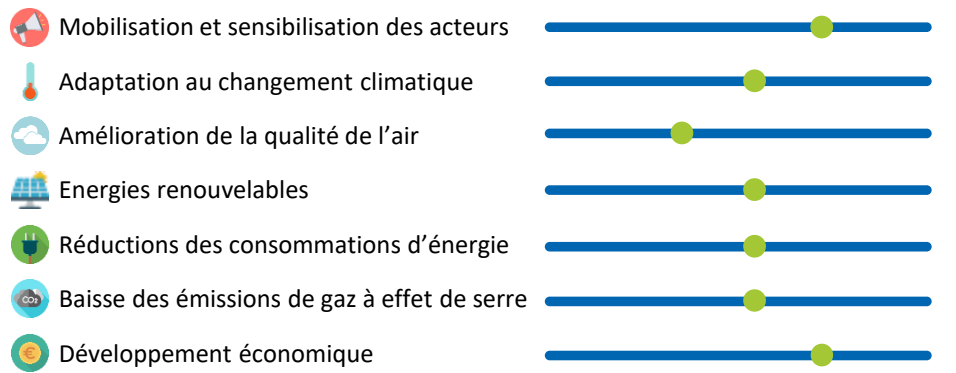
Soutenir le développement du bio :

- Communiquer sur la rentabilité économique du bio (même en coopérative et circuits longs, notamment pour les céréales).
- Communiquer sur les aménités positives du bio.

Moyens : Conventonnement de mission à la chambre d'agriculture ? Identifier les aides et dispositifs mobilisables pour les agriculteurs du territoire. Identifier les moyens innovants à mettre en place pour accompagner les agriculteurs volontaires.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de diagnostics réalisés, Nombre d'agriculteurs sensibilisés / formés (100 agriculteurs d'ici 2026 pour une économie de 5000 tCO₂e et 7 GWh).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Encourager l'agroforesterie dans certaines zones spécifiquement choisies peut permettre de renforcer le réseau écologique (zones de corridors) ou d'améliorer localement la qualité des eaux de surface là où elles sont dégradées (moitié nord-est du territoire).

Orientation :

Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°12 : Favoriser la biodiversité

Contexte et enjeux :

La nature en ville est régulièrement citée comme une source de confort et de bien-être au quotidien. Souvent, elle favorise les mobilités douces et la sensibilité des habitants aux questions environnementales. Bien gérée, elle peut aussi participer à la préservation de la biodiversité. Enfin, en limitant l'artificialisation des sols, la nature en ville participe à la prévention des inondations et des vagues de chaleur.

Ces mesures ont pour objectif de développer la nature en ville.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Création d'un permis de végétaliser

Travail avec les communes sur le développement de la nature en ville.

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, PETR, CERD, ADEME, PNRM, Associations locales, LPO.

Mesures :

Développer la nature en ville et en faire un vecteur de vivre ensemble :

- Encourager les communes à développer les jardins familiaux ou partagés, à planter des arbres fruitiers.
- Réserver des emplacements dans le PLUi pour pouvoir créer ces jardins.
- Valoriser les fruits des arbres des communes, notamment avec les publics scolaires (arbres fruitiers sur des terrains publics, privés ou particuliers) et les transformer – pour éviter tout gâchis.
- Créer des permis de végétaliser dans les communes et les positionner dans le PLUi (Un permis de végétaliser permet à un habitant de "cultiver un pied d'arbre".
- Encourager la plantation de plantes mellifères pour favoriser les abeilles.
- Organiser des rencontres entre les propriétaires de jardins, ne pouvant ou ne souhaitant pas les exploiter, et des personnes en recherche de terrains.
- Végétaliser les centres-villes et les milieux denses.

Mettre en place des actions simples pour favoriser la biodiversité :

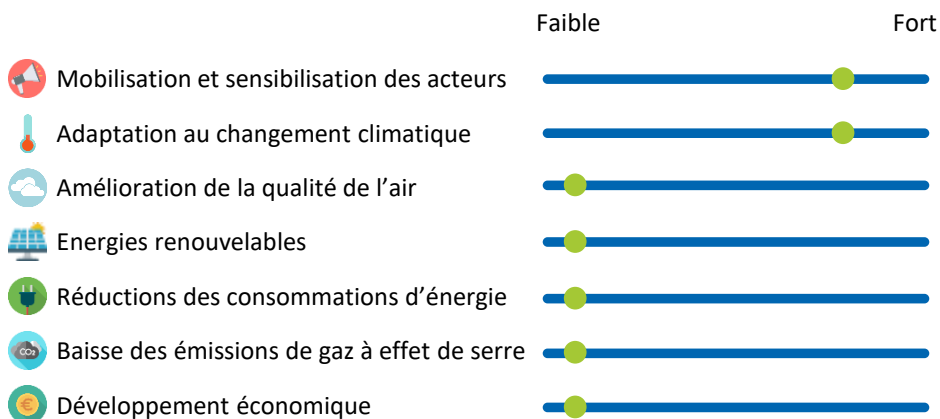
- Développement de bandes fleuries pour éviter certaines tontes et préserver la biodiversité. Notamment sur les parcs d'activités ou chez les agriculteurs (autour des cultures, bords de routes et cours d'eau).
- Sensibilisation sur les bénéfices de la fauche tardive.

Mutualiser l'entretien des cimetières, et autres espaces verts, tant en matière de matériel (broyeurs,...) que de bonnes pratiques. Sensibiliser le personnel communal.

Moyens : 10 k€/an. Lien avec PNRM pour essaimage de bonnes pratiques (grainothèque).

Indicateurs de suivi (objectif) : Proportion d'espaces verts dans les communes du territoire. Nombre de jardins familiaux/partagés créés, Nombre de permis de végétaliser mis en place, Nombre de rencontre organisées, Nombre de personnes sensibilisées à la fauche tardive.

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

- Utiliser des essences locales et non allergisantes pour la végétalisation des villes, qui ont coévolué depuis toujours avec les espèces sauvages autochtones et favorisent les synergies en termes de biodiversité.
- Encourager les labellisations biodiversité dans les nouvelles constructions (Biodiver'City) ou la gestion des espaces verts (EcoJardin).
- Faire connaître et encourager la participation aux programmes de sciences participatives comme moyen d'éducation à la nature et de création de lien social (dans les écoles par exemple). Programmes du MNHN (Vigie-nature, Sauvages de ma rue) et d'associations nationales (LPO, OPIE) et locales.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°13 : Agir pour organiser des circuits courts et favoriser l'autonomie alimentaire du territoire

Contexte et enjeux :

Une plus grande autosuffisance du territoire participe à augmenter sa résilience face à des perturbations des circuits d'approvisionnement. Cela permet également d'opérer un meilleur contrôle de la production et de la qualité des produits. Ces mesures, accompagnées de scénarios de prévision de l'évolution des besoins, permettent de mieux s'adapter aux besoins futurs.

La consommation en circuits courts favorise les retombées économiques locales, et permet d'engendrer des cercles vertueux dans la dynamique de consommation. En aidant à créer un lien plus fort entre les agriculteurs et les consommateurs, les circuits courts responsabilisent les acteurs et encouragent les actions vertueuses. Également, cela permet d'aider à renforcer une image forte du territoire.

Ces actions ont pour objectif d'identifier les possibilités de développement de circuits courts, et d'accompagner les acteurs dans le développement de ceux-ci.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Réalisation d'une stratégie alimentaire territoriale

Mise en œuvre d'une stratégie alimentaire territoriale

Sensibilisation autour de l'agriculture locale

Mise en place d'une couveuse maraîchère

Pilotage :

CCAVM, PETR

Partenaires :

Communes, Département, Région, Chambre d'agriculture, Consulaires, Agrilocal, OTI, PNRM, PETR, CERD, ADEME, AMAPs, BioBourgogne, Semeurs du possible, associations locales.

Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial, pour se doter d'une stratégie et d'un ensemble de mesures cohérentes.**Mutualiser ou grouper les achats de la restauration collective et organiser l'offre locale :**

- Généraliser les groupements d'achats (proposer aux communes des formules d'achats publics pour des appels d'offres communs, travailler avec les agriculteurs bio et ou locaux et les adhérents de ce groupement, le plus local possible)
- Encourager les agriculteurs locaux pour qu'ils s'organisent pour répondre à la demande, via leurs réseaux, fédérations, associations.
- Favoriser l'abattage mobile dans les fermes.
- Faire connaître la plateforme agri-local.

Valoriser les circuits courts ; les produits locaux et responsables :

- Encourager la vente en vrac auprès des commerces du territoire.
- Communiquer et favoriser le développement de la monnaie locale - « la cagnole » - encourager les commerces locaux à l'accepter et la promouvoir.
- Donner l'exemple *via* la CCAVM et les collectivités : produits locaux, notamment pour les pots en fin de réunion.
- Éditer un guide pour recenser les agriculteurs en vente directe.
- Soutenir les associations qui interviennent dans ce domaine en diffusant par exemple un appel à projet, pour éduquer à la cuisine avec des produits locaux (cf. exemple association Traverse- habitants HLM + École, CCAS).
- Accompagner la création d'AMAP et de magasins de producteurs.
- Favoriser la réimplantation et la pérennité de l'artisanat local (loyers aidés).

Développer le maraichage pour alimenter les cantines centrales, les écoles et les établissements publics.

Exemples : Nouer un partenariat avec la SAFER et/ou l'EPF du Doubs pour l'acquisition de terrains à mettre à disposition de porteurs de projets (couveuse maraichère). Accompagnement technique. Prêt / location de matériels.

Former les personnels des établissements : responsables d'achats, cuisiniers, évolution des menus ainsi que sensibiliser élèves et parents.

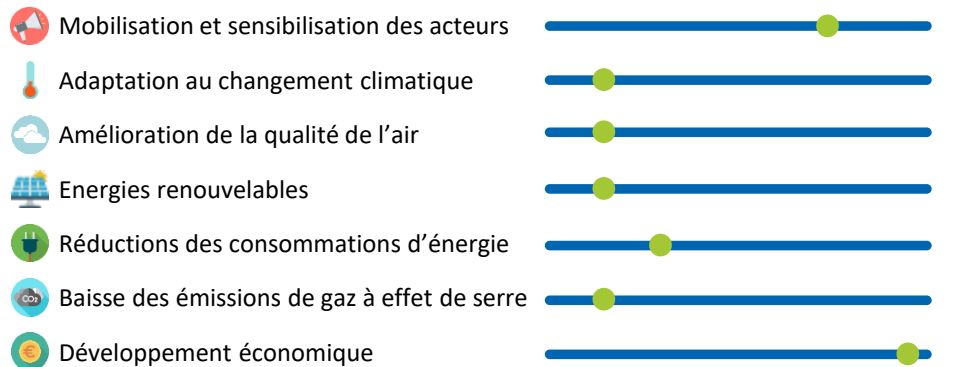
Développer une consommation alimentaire durable et locale :

- Capitaliser et diffuser auprès des communes, les expériences communales innovantes en matière de restauration collective (Auxerre, Puisaye, Barjac, Mouans-Sartoux, Dijon...).
- Diffuser de la documentation et des films (comme par exemple Zéro phyto - 100 % bio (communes sans pesticides)).
- Encourager les établissements et les gestionnaires de restauration collective à travailler sur la composition des menus (moins de viande, moins de gaspillage alimentaire, plus de bio et de local) en application de la loi Agriculture et Alimentation de 2018.
- Mettre en place des potagers pédagogiques dans les écoles et inciter les habitants à cultiver leurs jardins.
- Réinvestir la Semaine du goût : proposer notamment des animations pour cuisiner et faire goûter des produits sains et non transformés (fruits, légumes), ramassages collectifs de fruits et les cuisiner (compotes).
- Dans le cadre des goûters à l'école, favoriser les fruits et les produits sains.
- Inciter les établissements à développer des cours de cuisine (collège) ou à cuisiner collectivement (maternelle et primaire).

Moyens : 50 k€ (étude de stratégie alimentaire). Création d'un fonds pour l'acquisition de parcelles (montant à définir). 30k€/an pour la sensibilisation (animation dans les écoles, édition d'un guide des producteurs locaux...). Lien avec la marque Parc (qualité / valorisation).

Indicateurs de suivi (objectif) : Réalisation d'une stratégie alimentaire territoriale (Oui / Non), Nombre d'habitants sensibilisés (50 % des ménages d'ici 2026), Part des produits locaux ou prenant en compte l'environnement dans l'alimentation des cantines (80 % d'ici 2026), Nombre de communes participant à un groupement d'achat, Nombre de transactions « cagnoles », Edition d'un guide de producteurs (Oui/Non), Nombre d'AMAP / magasins de producteurs créés, Création d'une couveuse maraichère (Oui/Non), Nombre d'actions réalisées dans les écoles.

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Renforcer l'attractivité du territoire en développant les alternatives à la voiture individuelle

Action n°14 : Réduire les besoins de déplacements

Action n°15 : Informer et sensibiliser les automobilistes

Action n°16 : Favoriser la pratique de l'éco-conduite

Action n°17 : Favoriser les véhicules les moins polluants

Action n°18 : Développer le covoiturage sur le territoire

Action n°19 : Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs

Action n°20 : Développer une offre de transports en commun attractive

Action n°21 : Réduire le flux de transit de marchandises sur le territoire :

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°14 : Réduire les besoins de déplacement

Contexte et enjeux :

En milieu rural, les besoins de déplacements ne font que croître au fur et à mesure que les services de proximité (alimentation, banque, services publics...) ferment les uns après les autres et que les distances domicile-travail augmentent. L'enjeu est donc triple : maintenir autant que possible ce tissu de proximité, développer des alternatives à ces fermetures et favoriser le travail à distance.

Le télétravail permet aux employés de diminuer le temps passé dans les transports et de gagner en flexibilité. C'est un outil particulièrement pertinent pour les employés avec un grand temps de trajet domicile-travail. Le développement du télétravail, en évitant des déplacements, diminue également les émissions de gaz à effet de serre associées. En revanche, le développement du télétravail nécessite des infrastructures internet qui soient satisfaisantes pour les habitants.

Le commerce local permet de dynamiser le centre-ville, en créant une offre de produits disponibles avec des temps de trajet très courts et en créant des emplois locaux. Outil de développement économique, le commerce local permet de créer un lien fort avec les consommateurs. Cela s'intègre tout à fait dans une démarche de création de circuits courts. Des solutions innovantes comme des comptoirs multi-services ou la télémédecine permettraient aussi de réduire les besoins de déplacements. A condition de surmonter la problématique de la rentabilité économique de ce genre d'expérimentation.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Elaborer une campagne de communication et de sensibilisation des entreprises autour du télétravail.

Développement de la fibre.

Diagnostic et mise en œuvre d'un plan de développement de l'offre de tournées d'artisans et de point de distribution automatique.

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Département, Région, PETR, pôles santé présents sur le territoire, Communes, Consulaires, Préfecture, ADEME, ARS

Mesures :

Permettre le développement du télétravail sur le territoire :

- Améliorer le réseau haut et très haut débit (la fibre optique) et permettre les échanges en temps réel. (Développer la « Fiber to the home » fibre jusqu'à la maison).
- Favoriser le télétravail au sein de la CCAVM.

Maintenir le tissu existant et aider à la réinstallation de commerces dans les pôles (loyers modestes/progressifs, aide à la communication...) et les installations de médecins.

Développer la télémédecine.

Développer des services de proximité innovants (ex : Comptoirs de Campagne ou camion de tournées) :

- Diagnostic de l'offre de tournées d'artisans et de point de distribution automatique.
- Faire connaître les dispositifs de soutien financier (Région, LEADER...).
- Favoriser la mise à disposition de foncier (locaux commerciaux, locaux de stockage...) via des subventions à l'installation.

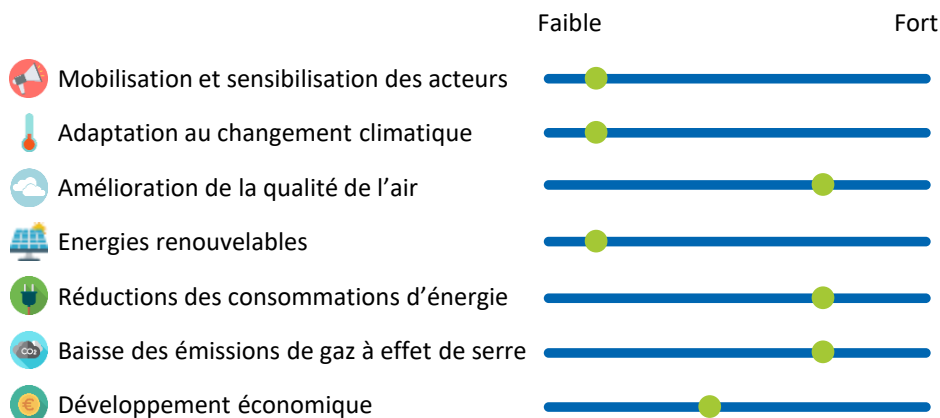
Intégrer la réduction des besoins de déplacement dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi...) :

- Favoriser un réaménagement et une organisation des espaces permettant de réduire les déplacements (densification, mixité fonctionnelle, revitalisation des centres bourg, connexion aux transports en commun, mise en place d'infrastructures cyclables...).

Moyens : Recrutement d'un stagiaire pour réaliser un schéma de tournées (3k€). Soutien financier aux tournées (20k€).

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'actions de communication et de sensibilisation autour du télétravail. Nombre de communes couvertes par une tournée de distribution. Nombre de télétravailleurs à la CCAVM. Nombre de commerces maintenus / réinstallés. Nombre de médecins accompagnés. Nombre d'actes de télémédecine.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Objectifs stratégiques :

En 2030, la part de modes de déplacement doux (vélo, vélo à assistance électrique) est passée de 3 % à 5 %. La part des transports en commun est passée de 3 % à 8 % Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,1 à 1,8. 50 % des automobilistes pratiquent l'éco conduite.
50 % du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

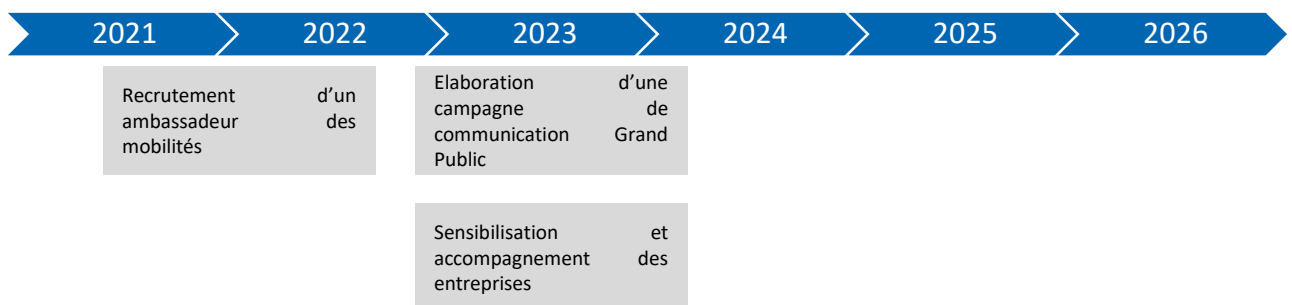
Action n°15 : Informer et sensibiliser les automobilistes sur les impacts environnementaux et sur le vrai coût de l'automobile

Contexte et enjeux :

La mobilité représente le 1^{er} poste d'émissions de GES (45 % des émissions du territoire), principalement en raison des déplacements en voiture individuelle. 75% des déplacements domicile-travail font moins de 5 km (et ils sont faits en voiture). Le coût annuel d'une voiture est estimé à 6000€ par an (assurances, carburant, entretien, stationnement...). Il est nécessaire d'encourager l'utilisation d'autres moyens de se déplacer, afin de diminuer la quantité de déplacements faits en voiture. L'utilisation d'autres modes de mobilité peut être encouragée en donnant l'accès à l'information sur les autres modes de déplacement, et en sensibilisant les habitants à ces solutions.

Cette action a pour objectif de sensibiliser les habitants aux nouvelles solutions de mobilité et de les encourager à les utiliser.

Calendrier :



Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, Région, association Wimoov, Plateforme régionale, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, ADEME, PETR, Maison de services aux publics.

Informez sur le vrai coût financier et écologique de la voiture dans les supports de communication afin d'encourager les habitants à privilégier d'autres solutions :

- Informer sur les pollutions, consommations et émissions de gaz à effet de serre selon les types de véhicules.
- Informer sur les conséquences de l'utilisation de la voiture solo, par exemple sur les parkings pleins, les difficultés à stationner au centre-ville, ou sur la faible utilisation des véhicules (une voiture roule en moyenne 5 % de sa durée de vie).
- Diffuser une communication pour encourager les gens à couper les moteurs lors des arrêts courts (panonceaux dans le centre-ville et affichage électronique).
- Sensibiliser le grand public à l'impact de la voiture sur la qualité de l'air en faisant connaître les outils de mesure de la qualité de l'air, notamment via le site et l'application smartphone: ATMOS'FAIR. Publier régulièrement et sur plusieurs supports grand public les informations sur la qualité de l'air (coupler les cartes météo avec les cartes qualité de l'air).
- Informer sur la qualité de l'air intérieure des véhicules.
- Analyser et informer sur la qualité de l'air à proximité des écoles et des publics sensibles. Installer un capteur de mesure dans certaines communes de la CCAVM.

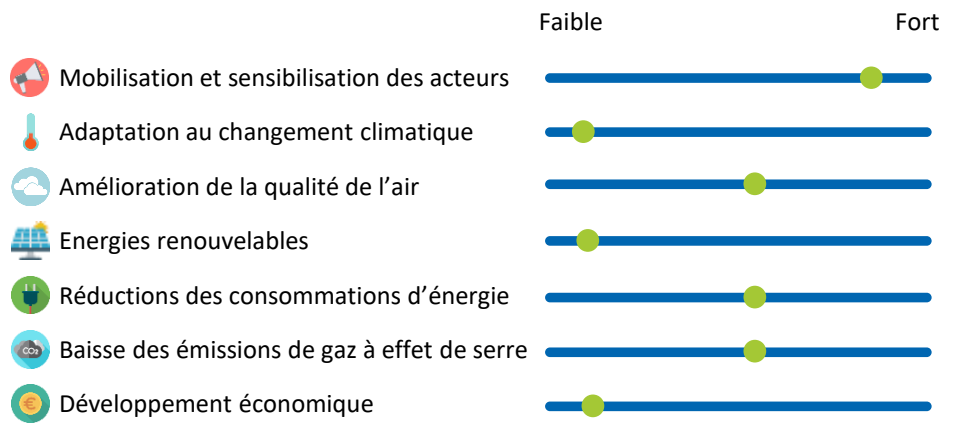
Créer un poste d'ambassadeur de la mobilité pour diffuser une information claire sur les moyens de transports existants sur le territoire et accompagner le changement des comportements qui pourrait avoir plusieurs missions :

- Communiquer au plus près des habitants, dans les bulletins municipaux, les gares, les arrêts de bus sur l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire.
- Faire connaître la navette inter-quartier d'Avallon.
- Renforcer l'information sur l'ouverture des lignes scolaires à l'ensemble de la population et les horaires (à chaque rentrée et régulièrement)
- Faire connaître le transport à la demande dans les 48 communes.
- Faire connaître la plateforme régionale de mobilité.
- Capitaliser sur les expériences innovantes menées sur d'autres territoires (cf. système mis en place à Brive, avec les trajets pendulaires)
- Coordonner ou solliciter auprès des autorités compétentes des études et comptages pour mieux connaître et mesurer l'impact du trafic et communiquer sur les chiffres
- Contacter et proposer un accompagnement aux entreprises pour encourager le covoiturage (réunions, annonces physiques et en ligne) et lancer des Plans de déplacements interentreprises.
- Sensibiliser les comités d'entreprises à ces sujets pour développer les initiatives.

Moyens : Recrutement d'un ambassadeur des mobilités via la réponse à des appels à projet mobilité (45 000€/an). Développement du rôle des Mairies / MSAP.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'action de communication effectuées, Nombre de rencontres organisées. Nombre d'habitants sensibilisés (50 % d'ici 2026), Recrutement d'un ambassadeur des mobilités (oui/non), Nombre de capteurs de la qualité de l'air installés, Nombre de plans de déplacements interentreprises réalisés.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°16 : Favoriser la pratique de l'éco-conduite

Contexte et enjeux :

En milieu rural, l'usage de la voiture reste essentiel. L'éco-conduite a des avantages multiples, à la fois pour les conducteurs et la collectivité. Cette pratique permet de baisser la consommation de carburant et de limiter l'usure des composants du véhicule, elle a donc des avantages économiques en plus d'avantages écologiques. Elle permet également de diminuer le stress des usagers de la route et de diminuer le bruit généré par le trafic routier.

Cette mesure a pour but de favoriser l'éco-conduite en sensibilisant les conducteurs, et d'améliorer la qualité des mobilités sur le territoire.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Formation des agents

Elaboration d'une campagne de communication à destination du grand public

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, grand public, ADEME

Mesures :

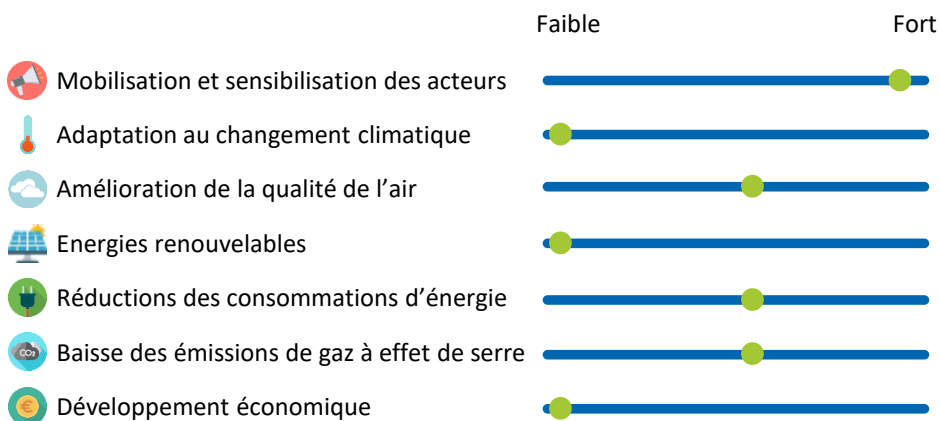
Elaborer des campagnes de communication en faveur de l'éco-conduite :

- Utiliser l'affichage routier afin de communiquer autour des gestes simples permettant de réduire la consommation.
- Mettre en place des défis citoyens sur l'éco-mobilité (exemple : cette semaine, à l'école, j'y vais autrement !).

Moyens : 15 k€/an formation interne des agents + 15 k€/an d'animation à destination des habitants du territoire

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'actions de communication réalisées autour de l'éco-conduite.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Objectifs stratégiques :

En 2030, 50 % du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°17 : Favoriser les véhicules les moins polluants

Contexte et enjeux :

Le manque d'infrastructures de recharge fait partie des facteurs expliquant le développement très lent des voitures électriques, à hydrogène ou bioGNV en plus de leur coût et des limites techniques. Ces types de véhicules permettent de diminuer les émissions de CO₂ associées aux déplacements. Ils permettent aussi de diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles ainsi que la facture énergétique associée.

Cette action a pour objectif de favoriser le renouvellement des véhicules pour des modèles moins polluants.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Installation de bornes de recharge

Pilotage :

SDEY

Partenaires :

CCAVM, Communes, ADEME, Région

Mesures :

Soutenir l'achat et l'usage de voitures moins polluantes :

- Inciter les communes à installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- Réaliser un comparatif des différentes solutions techniques pour aider au choix écologique de l'évolution de la flotte.
- Développer l'usage des véhicules à hydrogène ou bioGNV.
- Construire des stations pour le BioGNV (et bientôt H2).

Renouveler de manière exemplaire la flotte de la collectivité :

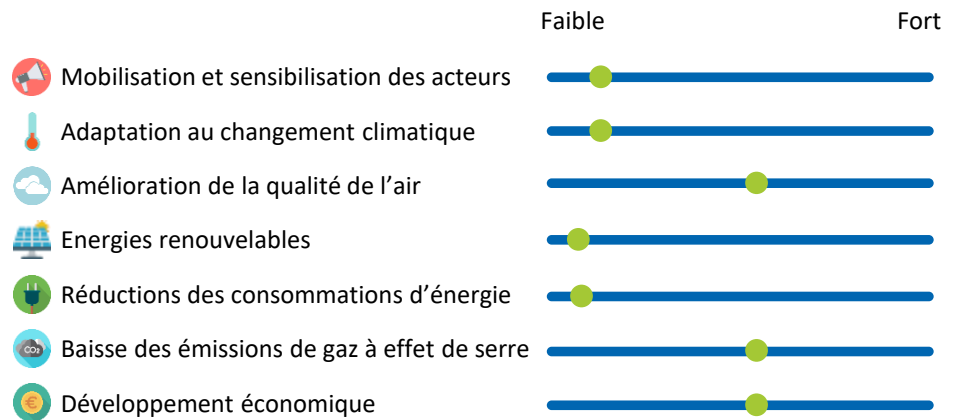
- A chaque renouvellement de véhicule, envisager des solutions bas carbone (électrique, hydrogène, bioGNV...)

Engager la réflexion sur l'auto-partage.

Moyens : à définir.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de bornes électriques sur le territoire, Nombre de bornes H2 sur le territoire, Nombre de bornes GNV sur le territoire, Part de véhicules électriques dans la flotte de la collectivité.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Objectifs stratégiques :

En 2030, le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,1 à 1,8.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°18 : Développer le covoiturage sur le territoire

Contexte et enjeu :

Le covoiturage permet d'augmenter le taux de remplissage des voitures, et donc de diminuer le nombre de voitures en circulation dans le cas des déplacements domicile-travail. 40 % des salariés sont prêts à covoiturer, mais seulement 3 % le font réellement : il y a une grande marge de progression, tant sur la sensibilisation au covoiturage, que sur la facilitation de cette pratique.

Cette action a pour but de favoriser le covoiturage, en sensibilisant les habitants, les entreprises, mais également en adaptant l'infrastructure et les pratiques.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Elaboration d'une campagne de communication autour du co-voiturage

Identifier les formes et les lieux de covoiturage sur le territoire

Aménagement d'aires de covoiturage et d'auto-stop

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, Région, Entreprises, Plateformes, CCAS, ADEME, PETR

Informier sur les plateformes et les applications de covoiturage :

- Créer et diffuser une campagne de communication décalée : « Quand vous prenez un auto-stoppeur, vous ne finissez pas au cimetière », « Quand vous covoiturez, vous n'arrivez pas toujours en retard »...
- Encourager l'amélioration de la plateforme régionale sur sa partie co-voiturage et la faire connaître.
- Encourager les entreprises, les habitants et les agents à proposer du covoiturage et à publier leurs trajets sur la plateforme régionale.
- Reprendre les actions de communication prévues par l'action n°15

Créer des aménagements pour le co-voiturage (aires) accessibles en vélo et en transports en commun.

Développer l'auto-stop organisé :

- Mettre en place des abris pour faciliter l'auto-stop organisé.
- Faire connaître cette solution via affichage et supports de communication.
- Valoriser les personnes dans les supports de communication de la CCAVM et des communes (Ils-elles utilisent l'auto-stop pour se rendre au travail).

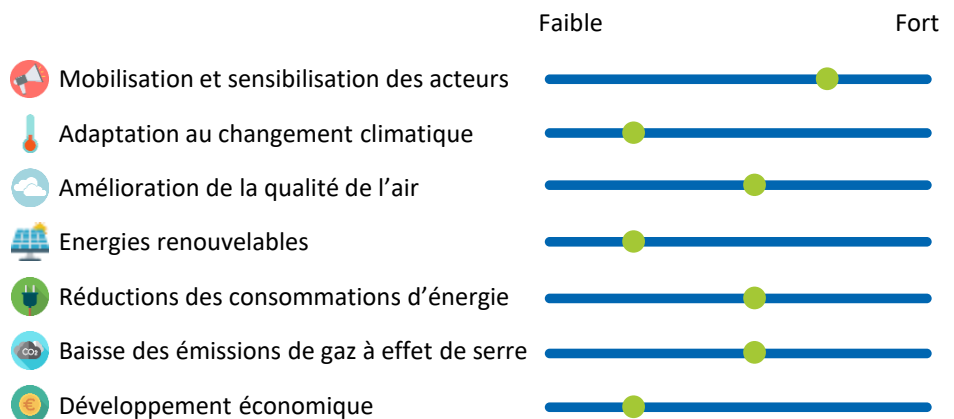
Agir au niveau des communes pour un covoiturage local et convivial :

- Installer des tableaux sur la place centrale des villages : chacun pouvant y inscrire les trajets qu'il propose (lieu de départ, arrivée, heure...). Le panneau est consulté par qui veut. Ou encore : « Maison commune » où les habitants donnent leurs trajets pendulaires.
- Imposer dans le PLUi des stationnements mutualisés dans les zones d'activités.
- Sensibiliser les entreprises.
- Inciter les entreprises à faire des « plans covoiturage » inter-entreprises.
- Organiser un challenge inter-entreprises.

Moyens : 100k€/an d'investissement.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de stations de co-voiturage sur le territoire, Nombre d'actions de sensibilisation autour du covoiturage, Nombre d'aménagements auto-stop, Nombre d'entreprises participant au challenge.

Impacts attendus :



La construction d'infrastructures accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour éviter au maximum d'artificialiser ou construire des zones essentielles du réseau (au sein des réservoirs de biodiversité, où des corridors écologiques).
- Envisager les systèmes de corridors artificiels pour le déplacement des espèces animales dans les zones sensibles, pour diminuer la fragmentation liées aux routes et chemins de fer et les collisions : écoducs, crapauducs etc.
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, végétaliser au maximum les nouveaux aménagements avec des essences locales pour diminuer l'aspect fragmentant des structures et diminuer les surfaces exposées au soleil.
- Utiliser des techniques de génie écologique, construire avec des matériaux perméables, notamment pour les parkings et aires de covoiturages qui représentent des surfaces importantes.

Pour les routes et les parkings, envisager les chaussées claires, qui réfléchissent la les rayons du soleil au lieu de les absorber.

Objectifs stratégiques :

En 2030, la part de modes de déplacement doux (vélo, vélo à assistance électrique) est passée de 3 % à 5 %.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°19 : Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs

Contexte et enjeux :

Pour des déplacements de moins de 5 km (la moitié des déplacements en France), le vélo a de nombreux avantages, tant par son très faible impact environnemental, que par les bénéfices sur la santé ou le portefeuille des utilisateurs. Il serait largement bénéfique au territoire d'inciter à utiliser le vélo, par la création d'infrastructures dédiées, et la sensibilisation des habitants et le développement de services (location, réparation...). Le territoire bénéficierait de nombreuses retombées économiques positives, de par l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la santé de la population, la baisse des coûts pour la collectivité de l'automobile, et l'augmentation du cyclotourisme.

Cette action a pour objectif de faciliter les pratiques cyclables sur le territoire, en améliorant les infrastructures, et en sensibilisant les habitants.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Réalisation d'un schéma directeur cyclable

Aménagement du territoire (stationnement, carrefours, pistes cyclables)

Développement de services (réparation, location...)

Elaboration d'une campagne de communication dédiée à l'usage du vélo.

Pilotage :

Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan

Partenaires :

Communes, Département, Région, SDEY, OTI, campings, ADEME

Réaliser un Schéma Directeur des liaisons douces à l'échelle de la CCAVM en lien avec le schéma de mobilité du PETR.

Développer les aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables et arceaux ou abris pour le stationnement) :

- Travailler avec le Département pour créer des pistes cyclables aménagées de manières continues (avec traitement des carrefours et giratoires) sur les axes routiers majeurs. Exemple : Permettre la traversée des axes (D606) par les modes doux vélos, et piétons. Réserver dans le PLUi des emplacements pour de futurs aménagements le long des axes structurants.
- Sur la base de ces grands axes, créer un réseau d'infrastructures en sites propres complété par des zones de rabattement (ex : des zones de rencontre) permettant aux cyclistes de circuler en sécurité.
- Créer des circuits "vélos routes" sur le territoire ou des itinéraires de contournement là où des aménagements en site propres ne sont pas possibles.
- Faire aménager par les communes des trottoirs permettant la circulation des piétons, PMR, poussettes en toute sécurité.
- Œuvrer pour la piétonisation de certains axes dans les centre bourgs ou pour la création de zones de rencontre.

Développer une offre de services vélos permettant d'accompagner les changements de pratiques :

- Accompagner la mise en place un système de location de vélos et de vélos électriques. Collecter des retours d'expériences sur la location de vélo, de VAE et trottinettes (cf. Auxerre, ville en transition).
- Développer des ateliers de réparation. Organiser des ateliers d'assemblage de vélo et assistance électrique (s'appuyer sur fablab/repair café).
- Développer une offre de « vélo-école » et de stage de remise en selle.
- Créer un réseau de pôles d'accueil vélos (avec location, réparation...). A installer, par exemple, près de la gare d'Avallon, Chatel-Censoir...
- Expérimenter la voiture à pédale (AAP).

Encourager l'équipement des communes ou des particuliers en vélo ou VAE :

- Installer davantage d'équipements pour attacher des vélos (arceaux sécurisés, si possible équipés d'un toit pour protéger les équipements des intempéries) à proximité des points d'intérêts et auprès des bailleurs collectifs.
- Encourager les entreprises à développer les mobilités douces (encourager l'usage du vélo et de la marche, créer des solutions de stationnement, mettre en place l'indemnité kilométrique vélo ou le futur forfait mobilité durable) - notamment pour celles et ceux qui travaillent dans leur commune de résidence.

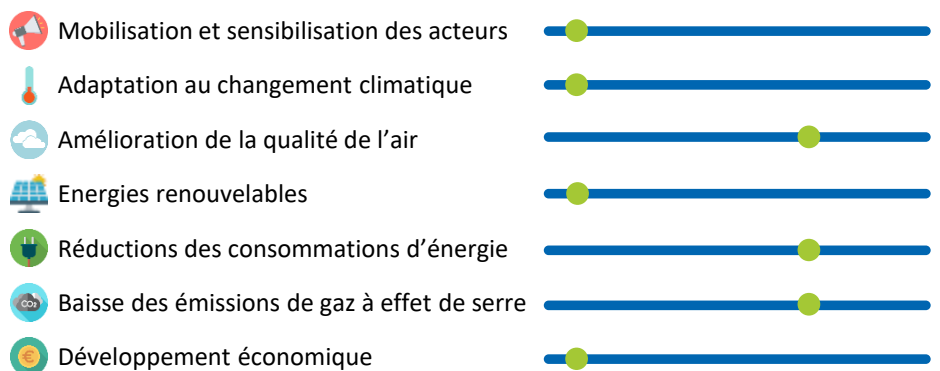
Elaborer une campagne de communication autour du vélo au quotidien notamment pour les déplacements de courte distance.

Moyens : 100 k€/an d'investissement + 30 k€ pour la réalisation d'un schéma des liaisons douces.

Mobiliser les appels à projets type « France Mobilités », « Mobilité durable », « Vélo et territoires »...etc

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre de services vélo sur le territoire, Nombre linéaire de pistes cyclables sur le territoire, Part modale vélo (+2 % entre 2015 et 2026), réalisation d'un schéma des liaisons douces (oui/non), Campagne de communication autour du vélo (oui/non).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

La construction d'infrastructures accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour éviter au maximum d'artificialiser ou construire des zones essentielles du réseau (au sein des réservoirs de biodiversité, où des corridors écologiques).
- Envisager les systèmes de corridors artificiels pour le déplacement des espèces animales dans les zones sensibles, pour diminuer la fragmentation liées aux routes et chemins de fer et les collisions : écoducs, crapauducs etc.
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, végétaliser au maximum les nouveaux aménagements avec des essences locales pour diminuer l'aspect fragmentant des structures et diminuer les surfaces exposées au soleil.
- Utiliser des techniques de génie écologique, construire avec des matériaux perméables, notamment pour les parkings et aires de covoiturages qui représentent des surfaces importantes.

Pour les routes et les parkings, envisager les chaussées claires, qui réfléchissent la chaleur au lieu de l'absorber.

Objectifs stratégiques :

En 2030, la part des transports en commun est passée de 3 % à 8 %.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°20 : Développer une offre de transports en commun attractive avec une bonne desserte

Contexte et enjeux :

Une offre de transports en commun intégrée dans le territoire permet d'améliorer la qualité de vie des habitants. Le manque d'information et les idées préconçues poussent les habitants à utiliser leur voiture personnelle : mieux les informer contribue à rendre les transports en commun plus attractifs. Intégrer les entreprises dans le développement et la promotion des transports en commun semble nécessaire pour garantir le plein succès de cette action.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Actions de lobbying auprès de la Région et de la SNCF

Evaluer la pertinence de prendre la compétence mobilité

Expérimentation sur l'évolution de l'offre de transports

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Région, Communes, transporteurs, SNCF, ADEME

Mesures :

Mener des opérations de plaidoyer auprès de la Région, de la part des élus ou des citoyens pour :

- Demander à la Région de réinstaurer la desserte des gares qui ne sont pas sur la ligne TGV.
- Solliciter des arrêts auprès de la Région ou du Département pour les petits villages lorsque les lignes les traversent.
- Ouvrir une discussion avec la Région sur les lignes et les horaires : mieux coordonner les horaires entre les cars, les trains, les horaires de travail et le réseau de transports en commun.
- Créer un pôle multimodal sur le site de la gare SNCF d'Avallon.
- Faire du lobbying pour permettre l'électrification de la ligne.

Envisager la prise de compétence mobilité et étudier les modalités de financements du versement transport des entreprises (issu des évolutions introduites par la LOM).

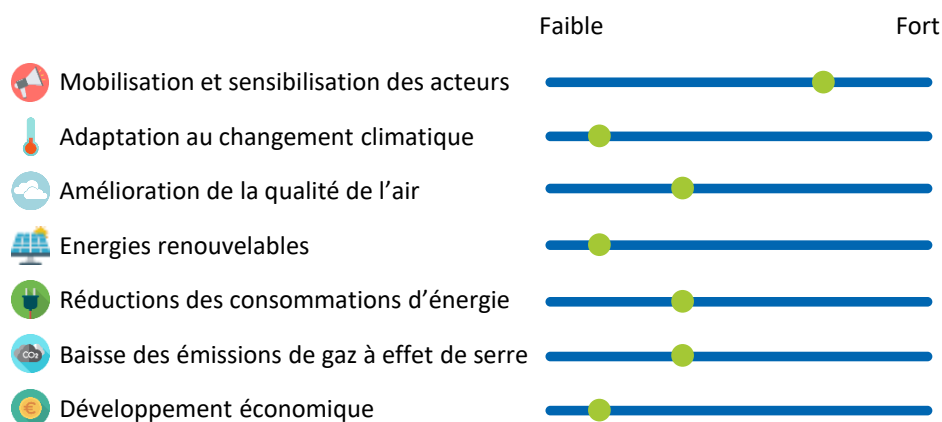
Améliorer l'offre de mobilité sur le territoire (par expérimentation) :

- Augmenter les fréquences des cars pour proposer des alternatives crédibles à la voiture.
- Étudier le développement de la desserte inter-quartiers d'Avallon aux villages environnants.
- Mener une réflexion pour faire évoluer le TAD existant (exemple : en l'ouvrant notamment à destination des Maisons de Santé, en étudiant la gratuité).

Moyens : Travail de lobbying à porter par les élus. 15 k€/an pour l'évolution du TAD, 30 k€/an pour la mise en place de la navette inter-village

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'actions de lobbying, Part modale des transports en commun (+ 4% entre 2015 et 2026), Evolution de l'offre de mobilité (oui/non), Prise de compétence mobilité par la CCAVM (oui/non).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

La construction d'infrastructures accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour diminuer au maximum l'impact sur leur fonctionnalité,
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, implanter des structures végétales,
- Utiliser des techniques de génie écologique, construire avec des matériaux perméables.

Orientation :

Développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie



Objectifs stratégiques :

En 2030, le trafic de transport de marchandise à baissé de 5 %.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°21 : Réduire le flux de transit de marchandises sur le territoire :

Contexte et enjeux :

Le transport routier fait partie des sources principales d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire, en plus des nuisances en matière de bruit et d'émissions de polluants atmosphériques. Il est possible d'optimiser les déplacements pour en limiter les impacts, en créant des chaînes logistiques adaptées ou en contournant au maximum les centres-bourgs.

Cette action est particulièrement pertinente dans le contexte d'une économie circulaire et locale, qui nécessite plus de petits déplacements. Une optimisation de ces petits déplacements permet donc une forte réduction des impacts, tout en garantissant les retombées économiques. Cette action permet également de créer du lien avec les collectivités voisines.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Etude de l'impact environnemental et financier du contournement de Vézelay

Action auprès des entreprises du territoire pour favoriser le ferroutage

Lobbying auprès de la Région et de la SNCF pour favoriser le ferroutage

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, Département, Région, DDT, ADEME

Mesures :

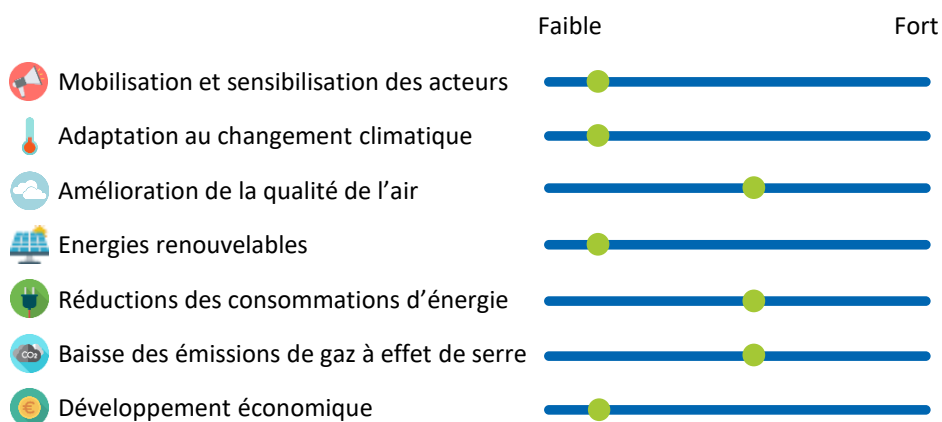
Réduire le flux de transit sur le territoire :

- Mettre en place des mesures limitatives : prendre des arrêtés pour limiter les camions de transit dans les zones de patrimoine historique, et agir sur le jalonnement physique pour détourner ces flux indésirables.
- Etudier le bilan environnemental et financier d'une voie de contournement de Vézelay.
- Enquêter auprès des entreprises du territoire sur d'éventuelles possibilités de ferroutage.
- En fonction, développer le ferroutage pour le transit notamment en menant des actions de plaidoyer auprès de la Région et de la SNCF.

Moyens : Travail de lobbying de la part des élus. 30 k€ pour l'étude environnementale du contournement de Vézelay.

Indicateurs de suivi Réalisation de l'étude du contournement de Vézelay (oui/non), Nombre d'actions de lobbying effectuées, Nombre d'actions auprès des entreprises, Nombre de mesures de limitation mises en place.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Orientation :

Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire

Action n°22 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire

Action n°23 : Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme et la clientèle

Action n°24 : Rendre les zones d'activités exemplaires

Action n°25 : Développer l'économie circulaire sur le territoire et réduire les déchets à la source

Orientation :

Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire



Objectifs stratégiques :

En 2030, 50 % des exploitations agricoles ont opéré une transition bas carbone.
50 % des entreprises du territoire ont opéré une transition bas carbone.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°22 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire

Contexte et enjeux :

Un accompagnement des acteurs économiques (entreprises et exploitations agricoles) est indispensable pour s'assurer qu'ils puissent contribuer à la transition du territoire. En les encourageant dans leurs pratiques exemplaires, et en aidant à changer les pratiques qui le sont moins, le territoire peut donner un rôle moteur aux acteurs dans la mise en œuvre de la transition écologique. Créer un échange avec les acteurs économiques engagés permet de discuter des pratiques exemplaires, ainsi que de les diffuser et les développer. Cela permet également de fédérer ces acteurs et les encourage à continuer dans leur démarche. Ces entreprises, mises en valeur, contribuent aussi à valoriser l'image du territoire. Cette action a pour objectif de créer les conditions favorables au développement d'activités de transition écologique.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Cartographie des acteurs et identification des bonnes pratiques

Création d'un réseau local d'acteurs engagés

Animation du réseau

Conseil aux acteurs et diffusion de bonnes pratiques et opportunités

Pilotage :

Chambre économique de l'Avallonnais

Partenaires :

Clubs d'entreprises, CCAVM, PNR, CAPEB/FFB, organisations professionnelles, entreprises, AER, ADEME, RT2E, Consulaires.

Identifier et entrainer les acteurs économiques et les agriculteurs du territoire dans la démarche PCAET :

- Mettre au point un argumentaire clair pour inciter les entreprises/agriculteurs à mettre en place des actions en faveur de la transition énergétique et climatique.
- Recenser les bonnes pratiques des entreprises du territoire, les entreprises « locomotives » pouvant servir de relais et d'exemples. Inventer un dispositif qui permet de valoriser les bonnes pratiques des entreprises.
- Inciter les entreprises à mettre en place des outils structurants sur les sujets air énergie climat en commençant par rappeler les exigences réglementaires pour les grandes entreprises (BEGES, Plan de mobilité...) et en proposant un conseil et un accompagnement des plus petites entreprises volontaires (ex : normes RSE ISO26000 ou environnement ISO 14001).
- Développer une stratégie de territoire permettant d'attirer des entreprises éco-citoyennes.

Animer des groupes de travail thématiques (Club d'entreprises, associations...) avec les acteurs qui souhaitent s'engager dans le PCAET du territoire :

- Proposer la création de club d'entreprises et d'associations sur la thématique de la transition.
- Animer un petit déjeuner par trimestre sur des thématiques ciblés (qualité de l'air, plan de déplacement entreprises, achats responsables...).
- Organiser des visites inspirantes dans des lieux démonstrateurs (exemple : Abbaye de la Pierre qui Vire).
- Communiquer et valoriser des actions exemplaires (récits et petits films).

Diffuser auprès de ces acteurs les meilleurs dispositifs :

- Identifier les acteurs spécialisés au contact des entreprises (chambre de commerces et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, pôle emploi, agence d'intérim, fédérations ou associations professionnelles locales...) , connaître leurs actions, relayer les dispositifs existants (lettre d'informations, réunions collectives sur les sujets climat-air-énergie ("club" des entrepreneurs), foires spécialisées sur l'énergie avec les entreprises, visite de sites, démarche « commerçants éco-responsables ») et leur présenter la politique climat-air-énergie de la collectivité. Exemples : Diagnostic flux/matière (CCI/CMA), CAP2ER (Chambre d'agriculture et institut français de l'élevage)...
- Faire découvrir le réseau RT2E : Réseau régional de la Transition Ecologique et Economique animé par la Région et l'ADEME.
- Mettre en place un soutien méthodologique ou financier, par exemple : appels à projets pour inciter aux initiatives innovantes ou exemplaires, fonds de soutien aux projets lauréats, opération collective de soutien à l'élaboration de plan d'actions de réduction de gaz à effet de serre, désignation/mise à disposition d'un animateur référent, signature de charte d'engagement climat-air-énergie (objectifs qualitatifs et/ou quantitatif sur les consommations d'énergies, les émissions de gaz à effets et de polluants atmosphériques)

Encourager les bonnes pratiques des entreprises en matière de production d'énergie

:

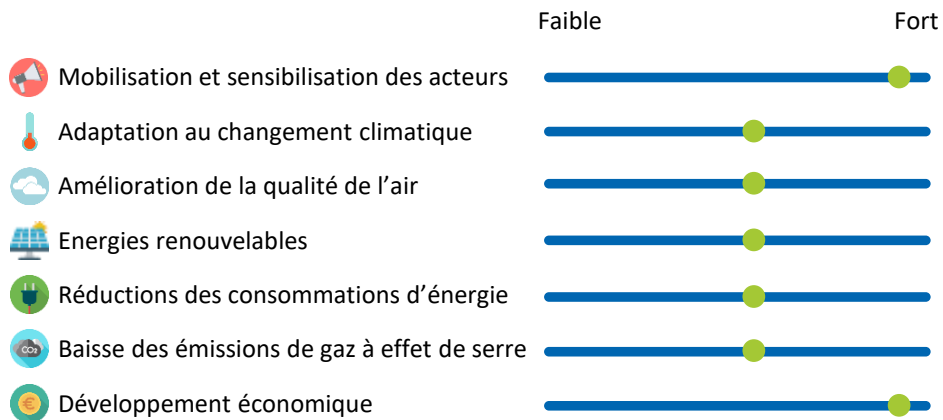
- Sensibiliser les entreprises au potentiel de production d'électricité grâce à des installations sur leurs sites (toitures, parkings...).
- Faciliter la réalisation d'études et de chiffrages des installations générant de l'électricité via un appui technique de premier niveau et une orientation vers des acteurs et ressources pertinentes.
- Imposer des équipements de production renouvelable dans le règlement du PLUi.

Moyens : Contractualisation d'objectifs avec les chambres consulaires. Mise en place d'un dispositif de soutien financier pour les entreprises sous la forme d'un appel à projets. Echange de bonnes pratiques avec le PNRM (marque Parc).

Mener une veille active sur les appels à projets pouvant être diffusés auprès des entreprises du territoire. 10k€/an de budget communication / animation pour la promotion du label.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'entreprises engagées dans la démarche PCAET (50 % des entreprises d'ici 2026), Nombre d'exploitations agricoles engagées dans la démarche PCAET, Nombre de temps d'échanges organisés, Nombre d'AAP lancés, Nombre de projets soutenus.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Orientation :

Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire

Objectifs stratégiques :

En 2030 : 50 % des entreprises du territoire ont opéré une transition bas carbone.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°23 : Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme et la clientèle

Contexte et enjeux :

Le tourisme du territoire repose sur de nombreux sites à l'attractivité variable. Le principal site est celui de Vézelay, qui accueille entre 800 000 et 1 000 000 de visiteurs par an. Les autres sites touristiques d'intérêt sont éparpillés sur le territoire et les besoins de déplacements sont, par conséquent, très diffus et difficilement captables par du transport en commun. Le développement du cyclotourisme peut être un moyen de favoriser le développement touristique du territoire sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur touristique doit d'autant plus s'engager qu'il dépend de la préservation des écosystèmes et du patrimoine du territoire, tous deux vulnérables face aux conséquences du changement climatique : modification des comportements touristiques, dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes impactant la valeur touristique du territoire (baignade, pêche, paysage)...

Le but de cette action est d'identifier les besoins et les contraintes des acteurs touristiques afin de leur proposer les meilleures pratiques pour développer un tourisme durable sur le territoire.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Cartographie des acteurs et identification des bonnes pratiques

Création d'un réseau local d'acteurs engagés

Animation du réseau

Conseil aux acteurs et diffusion de bonnes pratiques et opportunités

Pilotage :

OTI

Partenaires :

CCAVM, acteurs de la filière touristique, PNR, FROTSI, ADEME, Agence de développement touristique de l'Yonne

Mesures :

Identifier les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire (transport, hébergement, restauration, déchets...) :

- Identifier les pratiques de tourisme durable dans l'offre existante notamment les établissements labellisés (ex : Ecolabel européen) ou les approvisionnements locaux.
- Connaître les impacts environnementaux des activités touristiques locales et leur vulnérabilité au changement climatique et formaliser les enjeux prioritaires au regard de ce diagnostic, en concertation avec les acteurs concernés.

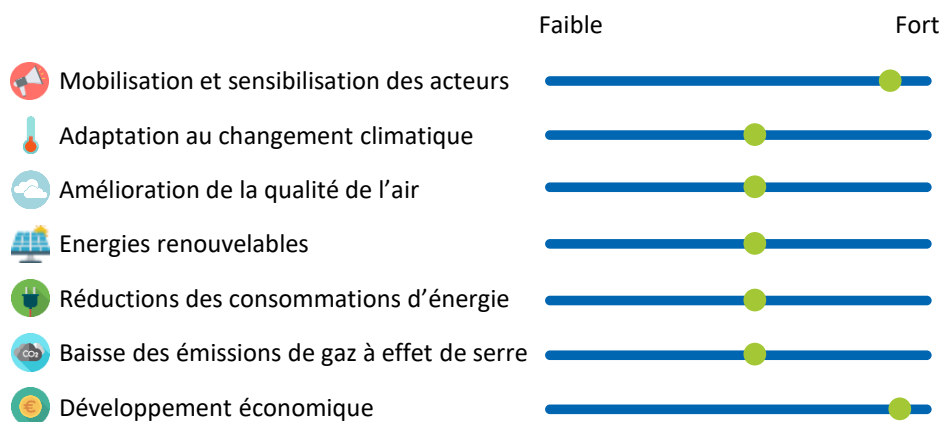
Mobiliser les acteurs du tourisme et le public touristique :

- Formaliser l'engagement dans une démarche éco-responsable de l'Office de Tourisme.
- Valoriser par l'office de tourisme les acteurs du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable (mise en exergue sur le site web, mise en exergue par un macaron sur la vitrine, label).
- Accueillir de façon responsable, sensibiliser et impliquer les travailleurs saisonniers et permanents.
- Développer un programme de formation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et la protection de l'environnement pour ces acteurs et favoriser le partage des bonnes pratiques.
- Diffuser un kit de bonnes pratique auprès de la clientèle des acteurs touristiques.
- Sensibiliser les touristes aux enjeux du tourisme durable et inciter aux bonnes pratiques (publicité pour des infrastructures touristiques durables, incitation à l'utilisation de transports collectifs, tri des déchets, etc.) via des campagnes de communication, l'organisation d'événements sur les sites touristiques, ...

Moyens : Intégrer ces enjeux dans la contractualisation d'objectifs avec l'Office du Tourisme. 15k€ pour une étude d'impact des activités touristiques. 10 k€/an pour communication / valorisation. Lien avec le PNRM (référentiel de la marque Parc pour s'inspirer).

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'acteurs touristiques engagés dans la démarche PCAET (50 % d'ici 2026), Nombre de formations réalisées, Nombre de kits diffusés.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Mettre en avant les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du territoire dans l'offre de tourisme du territoire pour valoriser le patrimoine naturel et l'éducation à l'environnement.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°24 : Rendre les zones d'activités exemplaires

Contexte et enjeux :

Les ZAE sont des leviers importants pour la mise en œuvre de la transition écologique. L'implantation d'infrastructures adaptées permet d'encourager la mobilité douce et les alternatives à la voiture individuelle. Un développement contrôlé des infrastructures d'activité économique permet de dynamiser les activités économiques du territoire, par exemple en encourageant les commerces à rester à l'intérieur des villes plutôt que de favoriser de grandes zones économiques en dehors des villes.

Cette action a pour but d'intégrer les infrastructures économiques dans la transition écologique et d'améliorer la qualité environnementale des opérations d'aménagement pilotées par la collectivité. Pour cela, le PCAET s'appuie sur les recommandations du SCOT (prescription 28, 30, 66, 67, 68, 69, 71).

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Suivi des prescriptions du SCOT

Formalisation de la politique d'aménagement durable de la CCAVM

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Région, ADEME

Encourager les démarches concertées dans les zones d'activités (co-voiturage, mutualisation de flottes de vélo, accès par navette, groupement de commandes).

Formaliser la stratégie de maîtrise d'ouvrage publique ou semi-publique des opérations d'aménagement clés pour mieux prendre en compte les enjeux climat-énergie :

- Mettre en place une politique foncière active (droit de préemption urbain, zone d'aménagement différé, participation à un établissement foncier local); lotissement public ou zone d'aménagement concerté), avec intégration d'exigences climat-air-énergie inscrites dans le cahier des charges de cession de terrain
- Intégrer des exigences climat-air-énergie dans les appels d'offre d'urbanisme (intégrer dans les critères de choix des offres l'impact environnemental de la proposition : kWh économisés, émissions de CO2 ou émissions/exposition aux polluants atmosphériques).
- Utiliser les spécifications techniques pour fixer des objectifs de performances environnementales, de manière prescriptive, à l'échelle de la ville, du quartier (AEU2, HQE Performance Quartier...) et du bâtiment (niveau passif ou à énergie positive -label E+/C- demandé pour les bâtiments neufs, label BBC rénovation pour les travaux de rénovation, obligation si pertinent d'installation de panneaux solaires sur les nouvelles toitures de bâtiment ou de raccordement à un réseau de chaleur, limitation des zones imperméabilisées, limitation de l'usage de la climatisation, usages de surfaces et revêtements clairs et perméables ...).
- Intégrer dans les critères de jugement des offres les références environnementales et les pratiques internes de l'entreprise candidate (expérience requise en HQE ou équivalent, label de performance énergétique, formation à l'AEU2, certification ISO 14001/9001 de l'entreprise, démarche d'éco-responsabilité interne...)
- Favoriser un caractère contraignant des exigences (prescriptions et non simples recommandations, inscription dans les documents contractuels et opposables, contrôle, sanction prévue en cas de non-respect)
- Contrôler l'efficacité et le respect des exigences via un système d'amélioration continue (démarche de progrès) et la diffusion régulière des documents cadres et référentiels dans les services, appropriés par les acteurs concernés, et appliqués

Suivre la prescription n°28 du SCOT relative à la requalification des zones d'activité vieillissantes :

Le SCOT recommande une analyse des capacités de densification des zones vieillissantes pour accueillir de nouvelles activités : reconquête de bâti existant, valorisation de dents creuses, mutualisation de stationnements existants notamment dans les zones à dimension commerciale, ...

La mise en place d'orientations spécifiques est recommandée au niveau des zones suivantes :

- La zone de la Croix Verte à Avallon, à vocation industrielle et commerciale ;
- Les zones commerciales périphériques d'Avallon ;
- La zone d'activité de Magny ;
- La zone d'activité du Champ Ravier à Avallon ;
- La zone d'activité de la gare à Etaule.

Suivre la prescription n°30 du SCOT relative à la qualification des grandes zones d'activité et d'équipement :

Les documents d'urbanisme concernés par la présence de zones d'activités stratégiques amenées à évoluer (zones d'accueil de nouvelles implantations et zones à renouveler) précisent les besoins de qualification des zones, et définissent des modalités réglementaires afin d'encadrer la qualité des zones.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont mises en place sur les principales zones stratégiques concernées.

En s'appuyant sur le règlement des documents d'urbanisme et sur le contenu des OAP, les documents intègrent des dispositions afin de garantir :

- La desserte en déplacements doux des espaces économiques concernés (localisation des itinéraires, déploiement éventuel d'emplacements réservés).
- La rationalisation des espaces de stationnement, en prévoyant en particulier des dispositions pour mutualiser les stationnements des entreprises, mais également en identifiant des espaces dédiés pour le covoiturage.
- La qualité de l'intégration paysagère des espaces concernés, en encadrant en particulier les principes d'implantation des bâtiments, l'organisation des volumes bâtis, les modalités de végétalisation des espaces publics, le traitement des limites avec les espaces agricoles.
- La qualité environnementale des espaces concernés, en prévoyant en particulier des emplacements et équipements dédiés pour améliorer la perméabilité écologique des zones et la gestion de l'eau (noues, coulées vertes, bassins de traitement des eaux, ...).

Suivre les prescription n°66 et 67 du SCOT relative à l'utilisation et à la production d'énergies renouvelables.

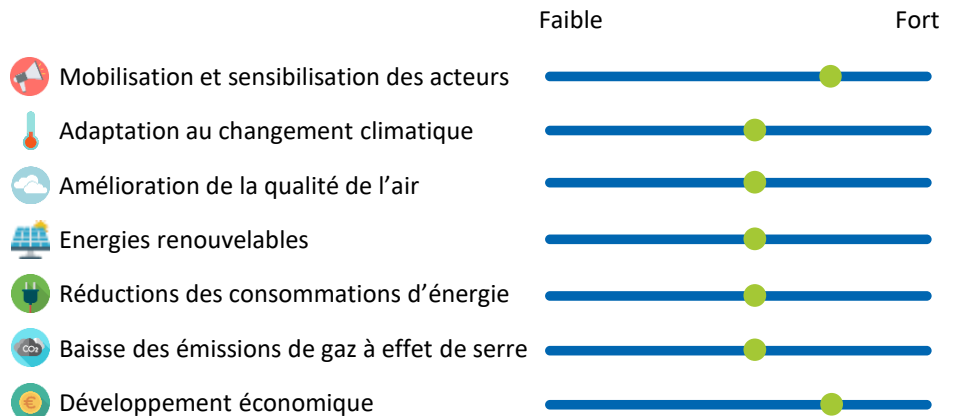
Suivre la prescription n°68 et 69 du SCOT relative à l'adaptation du territoire au changement climatique et la prise en compte des risques naturels.

Suivre la prescription n°71 du SCOT relative à la prise en compte des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques.

Moyens : A définir

Indicateurs de suivi (objectif) : Formalisation d'un document de stratégie explicitant les objectifs de qualité environnementale à atteindre dans les opérations d'aménagements pilotées par la collectivité (Oui / Non).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

- Végétaliser au maximum les nouveaux aménagements avec des essences locales pour diminuer l'aspect fragmentant des structures et diminuer les surfaces exposées au soleil.
- Utiliser des techniques de génie écologique, construire ou adapter avec des matériaux perméables, notamment pour les parkings et aires de covoiturages qui représentent des surfaces importantes.
- Pour les routes et les parkings, envisager les chaussées claires, qui réfléchissent la chaleur au lieu de l'absorber.
- Envisager les labels biodiversité pour la construction ou la gestion des espaces verts des ZAC, industries etc. (Biodiver'City, EcoJardin, Refuge LPO)

En 2030, 50 % des entreprises du territoire ont opéré une transition bas carbone.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°25 : Développer l'économie circulaire sur le territoire et réduire les déchets à la source

Contexte et enjeux :

De 2014 à 2016, la quantité des ordures ménagères par habitant poursuit sa décroissance sur le territoire : elle est passée de 228,76 à 167 kg/an/hab. Cependant, le tonnage collecté en déchèterie ne fait qu'augmenter.

Une partie des déchets du territoire est déjà valorisée énergétiquement. Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur.

Les entreprises sont également concernées par cette action puisque le territoire souhaite développer l'économie circulaire afin que les déchets des uns deviennent les ressources des autres, contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Elaboration d'une campagne de communication autour des déchets

Etude du potentiel de récupération de chaleur

Création d'une ressourcerie

Pilotage :

Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan

Partenaires :

Consulaires, écoles élémentaires / Collèges, Communes, Restaurateurs, ECT, entreprises, ADEME, AER, CRESS bourgogne Franche-Comté, Association AGIR, PNRM

Réduire les déchets à la source :

Continuer de sensibiliser le grand public et les publics scolaires sur la réduction des déchets :

- Dans le cadre de la stratégie alimentaire, travailler sur le gaspillage alimentaire (restaurants, restauration collective) et valoriser les bonnes pratiques (gourmets bags, cantines).
- Adapter la redevance incitative pour les personnes qui ne produisent quasiment pas de déchets.

Développer le compostage chez les particuliers, les entreprises et les collectivités du territoire :

- Proposer la collecte des déchets verts pour le compost dans l'ensemble des communes.
- Accompagner les communes qui souhaitent implanter des composteurs collectifs de quartier, notamment en impliquant les bailleurs sociaux. Proposer des formations aux habitants en ville et en pied d'immeuble pour organiser des dynamiques vertueuses.
- Étudier la possibilité de mise à disposition du terreau issu du compost des collectivités pour les habitants.
- Poursuivre la distribution des bacs à compost (composteurs en bois local si possible).
- Encourager le partage d'équipements tel que des broyeurs dans un quartier.

Favoriser le tri et le recyclage :

Étendre la capacité de tri du territoire :

- Installer des points de tri ou des colonnes dans les déchetteries pour les objets qui pourraient être réutilisés (chaussures, sacs...).
- Mettre en place dans les collectivités un point de collecte du PVC et d'autres matériaux d'intérêt.
- Travailler avec les acteurs économiques pour encourager la consigne du verre sur le territoire.
- Étudier les systèmes de recyclage de plastique dans les centres commerciaux.

Valoriser les comportements de tri et faire connaître les sous-produits du tri issus du recyclage (stylos, vestes polaires ...).

Lancer une campagne de sensibilisation sur les déchets et les camions-poubelles :

- Associer les publics scolaires à cette campagne (recherche de slogans, concours photo...).
- Favoriser les initiatives citoyennes en matière de déchets
- Encourager les événements citoyens festifs autour du ramassage de déchets, en impliquant notamment les collèves et lycées.
- Encourager les démarches telles que le plogging (ramassage des déchets par les randonneurs ou personnes qui font leur jogging) et distribuer des pincettes à déchets.

Mieux collecter les déchets de rue :

- Mettre en place des cendriers devant les lieux publics, les lieux privés (bars, restaurants).

Réduire la pollution de l'air liée au brûlage des déchets verts :

- Faire respecter la réglementation en matière de brûlage des déchets verts.
- Sensibiliser / Informer vis à vis des conséquences sanitaires de cette pratique.
- Proposer des alternatives (broyage, compostage...) et des filières de valorisation (production de chaleur renouvelable...).

Créer une ressourcerie en lien avec les déchetteries du territoire.

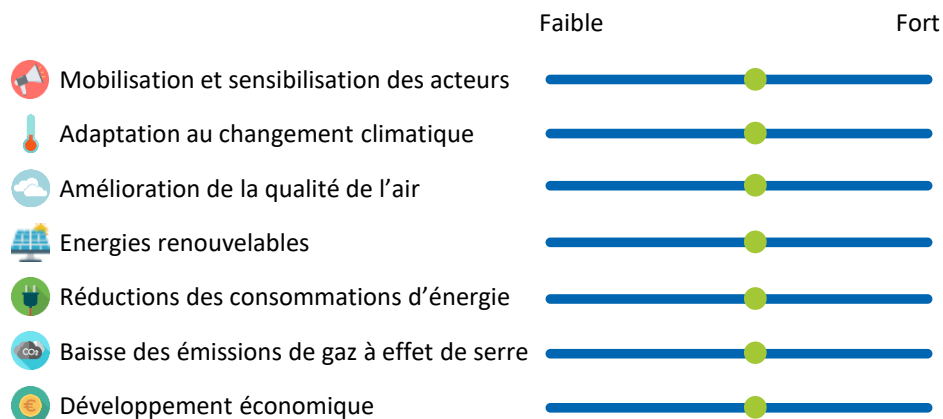
Favoriser les échanges entre entreprises locales. :

- Encourager les filières courtes.
- Promouvoir le réemploi et la réparation en soutenant les acteurs de ces filières sur le territoire.
- Encourager les entreprises à développer des produits à partir de matières recyclées.
- Identifier dans les documents d'urbanisme des besoins et des modalités d'accueil de bâtiments ou d'équipements nécessaires à la valorisation des ressources locales ; objectif d'identification des besoins d'aménagement liés au développement d'équipements mutualisés pour les entreprises (prescription n°37 du SCOT).
- Favoriser l'implantation des entreprises à proximité des ressources, en prévoyant si besoin des espaces d'activité dédiés (prescription n°37 du SCOT).

Moyens : 50k€ pour la création de la ressourcerie.

Indicateurs de suivi (objectif) : Nombre d'entreprise engagées dans une démarche d'économie circulaire. Tonnages d'ordures ménagères collectées, Tonnages collectés en déchèterie.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

- L'exposition respiratoire intense au tamisage et retournement du compost est susceptible d'engendrer des risques sanitaires par voie respiratoire (Ademe). La démocratisation du compostage doit ainsi être accompagnée de formation pour éviter les mauvaises pratiques.
- Le compostage est également susceptible d'occasionner des nuisances olfactives pour l'homme, et ce phénomène doit être pris en compte pour choisir l'emplacement des composteurs collectifs.
- Le territoire doit faire preuve d'une attention particulière sur la gestion des déchets de la filière BTP.

Orientation :

Développer les énergies renouvelables

Action n°26 : Sensibiliser les élus et le grand public aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie

Action n°27 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque

Action n°28 : Mieux valoriser la biomasse

Action n°29 : Développer les autres sources d'énergie renouvelables (hydraulique, éolien, géothermie...)

Objectifs stratégiques :

Couvrir 36 % des besoins énergétiques du territoire à l'aide des énergies renouvelables d'ici 2030.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°26 : Sensibiliser les élus et le grand public aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie

Contexte et enjeux :

Le territoire a un grand potentiel de production d'énergie renouvelable et donc d'indépendance énergétique. Cibler précisément ces potentiels et se donner les moyens de les développer, permettra d'enclencher une forte dynamique économique et écologique au niveau du territoire.

Cependant les énergies renouvelables sont souvent associées à des idées reçues ou à des méconnaissances techniques qui sont souvent un problème dans leur développement. Des groupes de citoyens s'opposent à des projets de production d'énergie renouvelable. Encourager les citoyens à proposer eux-mêmes des projets permet de limiter ces phénomènes d'opposition, et de faire en sorte que la transition écologique soit également citoyenne et solidaire. Cela permet également plus d'autonomie des citoyens dans ces projets et donc une charge de gestion amoindrie pour la collectivité.

Cette action a pour but d'aider le territoire à diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et à mettre en œuvre une démarche de développement des énergies renouvelables. C'est un moyen efficace de renforcer son attractivité.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Etude de planification
énergétique territoriale

Formation des élus et du grand public aux
énergies renouvelables

Elaboration d'une
campagne de
communication autour
des énergies
renouvelables

Pilotage :

SDEY

Partenaires :

CCAVM, Communes, gestionnaires de réseau, entreprises, ADEME, coopératives citoyennes, Yonne Energie, Coopawatt, PNR Morvan

Mesures :

Lancer une étude de planification énergétique territoriale (Schéma de Développement des énergies renouvelables) avec l'ambition de faire de la CCAVM un territoire à énergie positive.

- Sensibiliser les élus aux bénéfices du développement des énergies renouvelables pour le territoire et pour les finances de la collectivité.
- Etudier le potentiel des parkings, voies et places en matière de géothermie peu profonde.
- Etudier le potentiel en géothermie verticale (sols granitiques).
- Etudier le potentiel de valorisation des déchets ligneux.
- Etudier le potentiel de développement de l'énergie hydraulique en prenant en compte les effets du changement climatique.

Organiser une forte sensibilisation / émulation autour des énergies nouvelles :

- Vulgariser et diffuser le scénario Négawatt de transition énergétique - notamment auprès des élus.
- Informer sur l'intérêt des installations basées sur les énergies renouvelables et les retours sur investissement.
- Informer les entreprises sur les potentialités et les retours sur investissement d'installations (notamment photovoltaïques, sur les toits, parkings, entrepôts, bâtiments...). Faire le lien avec l'action n°22.

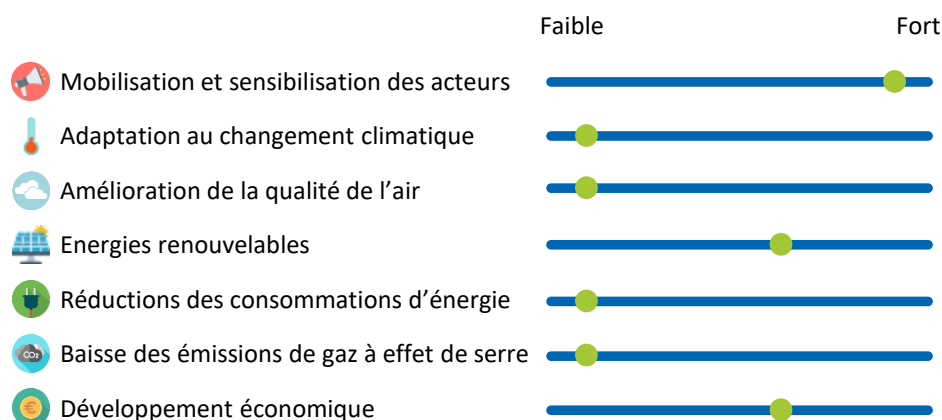
Favoriser l'émergence de projets citoyens :

- Susciter / accompagner la création d'ateliers de réflexion « citoyens » dont le but est de permettre l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux climatiques, et de permettre le passage à l'action de chacun à son propre niveau.
- Soutenir techniquement la création de « coopératives énergétiques », regroupant des citoyens désireux de porter en commun des projets de nouvelles énergies ou de rénovation (exemple : centrales villageoises).

Moyens : 50 k€ pour une étude de planification énergétique type Schéma de développement ENR permettant de définir finement les potentiels de production ENR du territoire (à l'échelle du projet, là où le PCAET se contente de l'échelle territoriale brute). Accompagnement / Information pour les projets citoyens par Coopawatt.

Indicateurs de suivi (objectif) : Réalisation de l'étude de planification énergétique (oui/non), Nombre d'action de formation des élus et du grand public au sujet des énergies renouvelables, Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du territoire (27 % d'ici 2026).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Couvrir 36 % des besoins énergétiques du territoire à l'aide des énergies renouvelables.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°27 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque

Contexte et enjeux :

Le territoire a un grand potentiel inexploité de production d'énergie solaire (30 GWh), qu'elle soit électrique (Photovoltaïque ou PV) ou thermique pour l'eau chaude sanitaire ou le chauffage.

Le solaire PV peut s'installer en toiture des bâtiments, sur des zones inutilisées (friches) ou encore sur des ombrières de parking protégeant ainsi les véhicules des intempéries et des vagues de chaleur. Le solaire thermique est particulièrement intéressant pour la production de chaleur, en remplacement ou en complément d'un chauffage biomasse (le bois étant abondant sur le territoire). L'association des deux types de chauffage permet de pallier à l'intermittence du solaire. C'est aussi une source d'énergie qui a l'avantage de ne pas émettre de polluants atmosphériques.

Le but de cette action est de favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Conseils et accompagnement autour du développement du solaire chez les particuliers et les entreprises

Équipement des bâtiments publics en toiture PV

Pilotage :

SDEY

Partenaires :

CCAVM, Communes, Yonne Energie, ADIL, Consulaires, ADEME, Architectes des Bâtiments de France, Région, PNR Morvan

Organiser des achats groupés afin d'installer des toitures photovoltaïques sur au moins un bâtiment public de chaque commune du territoire pour l'exemplarité.

Sensibiliser le grand public sur l'opportunité de développer des équipements solaires :

- Sensibiliser les particuliers au solaire thermique et photovoltaïque sur le territoire, notamment dans les cas de rénovations.
- Sensibiliser les collectivités sur les possibilités du solaire thermique et photovoltaïque sur les équipements publics (piscine, gymnases, parkings...).
- Etudier le développement d'ombrières photovoltaïques et sensibiliser les grandes surface à cette solution.
- Améliorer le patrimoine bâti ancien avec des installations légères (photovoltaïques) pour sauvegarder la qualité du territoire. Editer des guides pratiques sur l'intégration du photovoltaïque dans le patrimoine ancien.

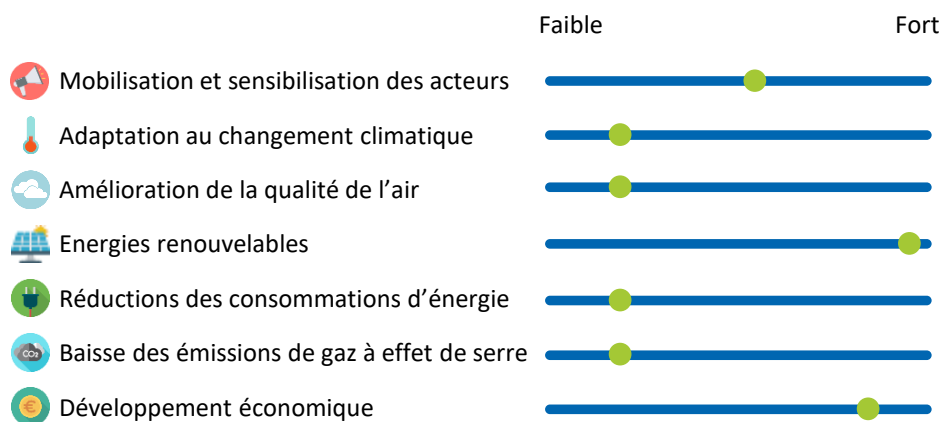
Accompagner les propriétaires souhaitant développer des équipements solaires :

- Proposer un groupement de commande pour l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.
- Conseiller les particuliers sur les panneaux photovoltaïques et la qualité des entreprises en valorisant les démarches de labellisation (ex : RGE – Reconnu Garant de l'Environnement).
- Intégrer dans le PLUi des dispositifs permettant de faciliter le développement des équipements solaires. Identifier dans le PLUi les anciennes décharges, carrières, sites pollués sans retour possible à l'agriculture pour les mettre dans un zonage spécifique EnR (N-PV ou A-PV ou autre).
- Envisager des possibilités de mixité entre les panneaux PV et des cultures au sol ou de l'élevage.

Moyens : Mise en place d'un groupement de commande avec le soutien technique du SDEY.

Indicateurs de suivi (objectif) : Production annuelle d'énergie solaire, Nombre de bâtiments publics équipés (1 par commune en 2026), Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du territoire (27 % d'ici 2026).

Impacts attendus :



Concernant les fermes solaires, il s'agit de favoriser des sites où le potentiel agricole ou le patrimoine naturel est faible ou inexistant. Dans le cas contraire, et que l'impact du projet est néanmoins jugé acceptable, certaines préconisations permettent d'alléger encore les impacts :

- Réalisation de tranchées peu profondes et peu larges, ne modifiant que partiellement (et réversiblement) la structure des sols
- Installation de bâtiments techniques légers, sans fondation et de surface réduite
- Couverture du sol sommaire et partielle (30% pour les systèmes fixes, moins de 5% pour les systèmes mobiles) afin de favoriser l'infiltration et l'écoulement naturel des eaux
- Mise en place de dispositifs de passage des clôtures adaptés à la taille et aux mœurs des espèces concernées et, dans certains cas, de corridors écologiques.

L'impact sur la flore et la petite faune terrestre n'est pas nécessairement négatif : la création de zones ombragées sous les rangées de modules peut avoir un effet bénéfique pour certaines espèces et en gêner d'autres, et la biodiversité peut s'en trouver favorisée, notamment dans les régions arides, en contribuant à la rétention d'eau dans les parties superficielles du sol lorsque ce dernier est à l'ombre.

On peut profiter de la création d'un parc solaire PV au sol pour améliorer la gestion de la biodiversité ou encore pour développer l'agropastoralisme.

Des réflexions peuvent également être menées sur l'empreinte carbone des fabricants, et la valorisation des déchets issus de cette filière.

Objectifs stratégiques :

Couvrir 36 % des besoins énergétiques du territoire à l'aide des énergies renouvelables. En 2030, 2000 nouveaux logements chauffés au bois. Deux unités de méthanisation sur le territoire.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°28 : Mieux valoriser la biomasse

Contexte et enjeux :

Que ce soit via la méthanisation (30 GWh) ou le bois-énergie (40 GWh), le territoire dispose de moyens de produire de la chaleur et de l'électricité de manière renouvelable à l'aide des ressources du territoire. Les réseaux de chaleur bois ont l'avantage de centraliser la production de chaleur, et donc de faire des économies d'échelle. Ils peuvent bénéficier de technologies poussées pour la combustion, permettant une meilleure efficacité énergétique et une faible pollution atmosphérique. Le chauffage via un réseau de chaleur permet de diffuser la chaleur à travers tout le bâtiment, contrairement au chauffage au bois classique, qui la plupart du temps chauffe surtout la pièce où il est installé. Le réseau de chaleur bois permet aussi de valoriser des ressources locales, s'il est approvisionné à partir des forêts environnantes, qui ne manquent pas sur le territoire. La méthanisation permet de valoriser les résidus agricoles (résidus de culture et d'élevage) pour produire du biogaz qui peut être utilisé comme carburant, injecté dans le réseau ou pour produire de la chaleur et de l'électricité (cogénération). Le but de cette action est de développer ces moyens de production tout en limitant leur impact environnemental.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Elaboration d'une charte
de développement des
projets de
méthanisation

Etude
développement
projets de réseaux
de chaleur

Mise en place de projets

Pilotage :

SDEY

Partenaires :

CCAVM, Communes, DRAAF, Yonne Energie, ADIL, Suez, ADEME, Chambre d'agriculture, Région, PNR Morvan, COFOR BFC

Mesures :

Travailler avec les élus et la filière pour une meilleure gestion de la forêt et une meilleure utilisation du bois :

- Sensibiliser les entreprises de vente de bois pour diminuer le degré d'humidité du bois afin de limiter les émissions de particules fines dans l'atmosphère (cheminées ouvertes).
- Valoriser l'ensemble des « déchets » de la filière bois et les installations qui peuvent les utiliser (poêles à double combustion, permet d'utiliser les petites branches).
- Sensibiliser et organiser des formations pour les élus et les techniciens sur la gestion différenciée de la forêt et l'analyse des plans de gestion forestiers.

Se doter d'un outil de contrôle et d'une doctrine claire sur les projets de méthanisation, évitant l'usage de produits vivriers, et limitant les transports :

- Rédaction d'une charte permettant de favoriser les unités de méthanisation 100 % agricoles sur les exploitations, si les surfaces sont suffisantes et uniquement via la valorisation de sous-produits de la ferme.
- Etudier la possibilité de valoriser les boues d'épuration.

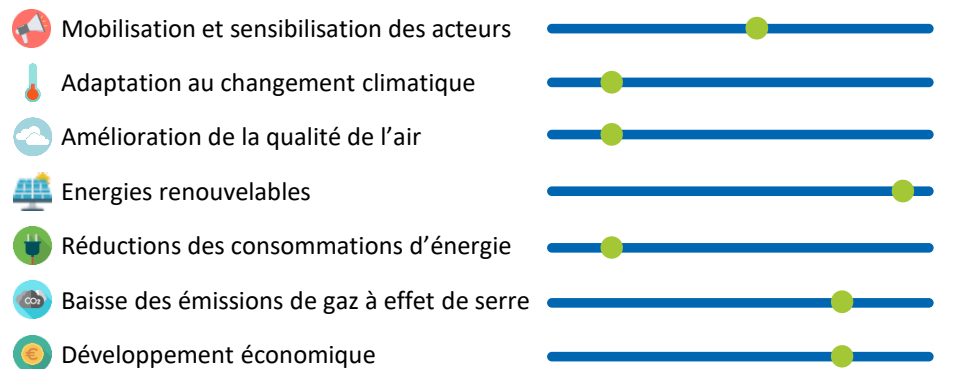
Mieux valoriser les déchets du territoire :

- Récupérer la chaleur des stations d'épuration.
- Utiliser le bio-gaz formé à partir des déchets du centre de stockage urbain et industriel non dangereux de Sauvigny le bois.
- Lancer une étude de développement de projets de réseaux de chaleur réalisée en partenariat avec le PNRM.
- Accompagnement par le PNRM pour les communes : opportunité/faisabilité ; qualité de la ressource (approvisionnement)

Moyens : A définir.

Indicateurs de suivi (objectif) : Production annuelle en bois-énergie, Production annuelle en biogaz, Nombre de réseaux de chaleur sur le territoire. Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du territoire (27 % d'ici 2026). Etude de développement des projets réseaux de chaleur (oui/non).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Objectifs stratégiques :

Couvrir 36 % des besoins énergétiques du territoire à l'aide des énergies renouvelables.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°29 : Développer les autres sources d'énergie renouvelables (hydraulique, éolien, géothermie...)

Contexte et enjeux :

Le territoire a un grand capital naturel, qui peut facilement être utilisé pour produire de l'énergie renouvelable. La diversification des sources d'énergie est un levier d'action intéressant à condition que le développement des énergies renouvelables s'intègre durablement dans les contraintes naturelles et paysagères du territoire.

Le but de cette action est de développer ces autres sources d'énergie.

Les projets éoliens sont fortement soumis aux contraintes environnementales (topographie, vents, habitations, zones à haute valeur environnementales etc.), et du paysage. Le parc naturel régional du Morvan a ainsi élaboré une carte d'exclusion de l'éolien. Un atelier spécifique éolien s'est tenu pour l'élaboration du SCOT du Grand Avallonnais, les élus ont retenu de créer « des zones non préférentielles » concernant l'accueil de nouveaux projets éoliens. Ces zones plus sensibles font rapport avec des objectifs de préservation de la biodiversité, des paysages et de l'agriculture.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Veille active sur les projets de développement d'énergie renouvelable

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, SDEY, Agence de l'eau, EDF, entreprises, PNR, ADEME, AER, Enedis, Fournisseurs et producteurs d'énergie, Coopawatt, ADERA, Région.

Mesures :

Développer un éolien alternatif :

- Conseiller les particuliers et les agriculteurs sur le petit éolien à axe vertical.
- Coordonner les projets de développement éoliens.

Utiliser la chaleur fatale (sur des projets de serre maraichère par exemple avec la société SCHIEVER à proximité du péage autoroute).

Soutenir l'installation de pompes à chaleur ou « géothermie de surface » individuelle :

- Favoriser les installations de pompes à chaleur ou puits canadien dans les logements (lors des constructions et rénovations).

Valoriser le potentiel hydraulique du territoire :

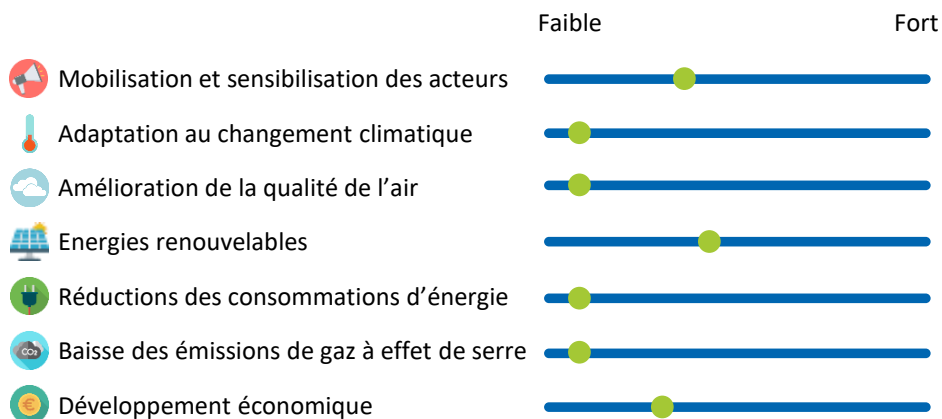
- Sensibiliser les propriétaires de moulin sur les potentialités de production énergétique. Proposer un accompagnement (gestion de vannage pour coordonner les besoins en énergie, pour les poissons, les sédiments). (cf. association Hydrauluxois).
- Optimiser la gestion des barrages existants (non écrêtage des crues et gestion obsolète).

Assurer une veille juridico-technique de l'ensemble des sources d'énergie et expérimenter d'éventuelles technologies innovantes.

Moyens : Action de veille à moyen terme.

Indicateurs de suivi (objectif) : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du territoire (27 % d'ici 2026), Nombre de conseils apportés sur le petit éolien, Nombre de pompes à chaleur / puits canadiens installés, Nombre de projets éoliens sur le territoire.

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

La construction d'infrastructures, y compris de production énergétique accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour diminuer au maximum l'impact sur leur fonctionnalité,
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, implanter des structures végétales,
- Utiliser des techniques de génie écologique, construire avec des matériaux perméables.

Des réflexions peuvent également être menées sur l'empreinte carbone des fabricants, et la valorisation des déchets issus de cette filière.

Au sujet des systèmes de géothermie, dans le neuf ou l'ancien, les puits canadiens sont à proscrire dans les régions à risque radon car ils drainent les gaz à l'intérieur du bâtiment.

Etudier la séquence ERC pour les impacts environnementaux de l'éolien et éolien alternatif : systèmes autobloquants quand passage d'animaux, désactivation pendant les périodes migratoires etc.

Orientation :

Transformer la Communauté de Communes et les communes en administrations exemplaires

Action n°30 : Faire des acteurs publics des éco-acteurs exemplaires

Action n°31 : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services

Action n°32 : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation

Action n°33 : Rendre exemplaire l'éclairage public

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

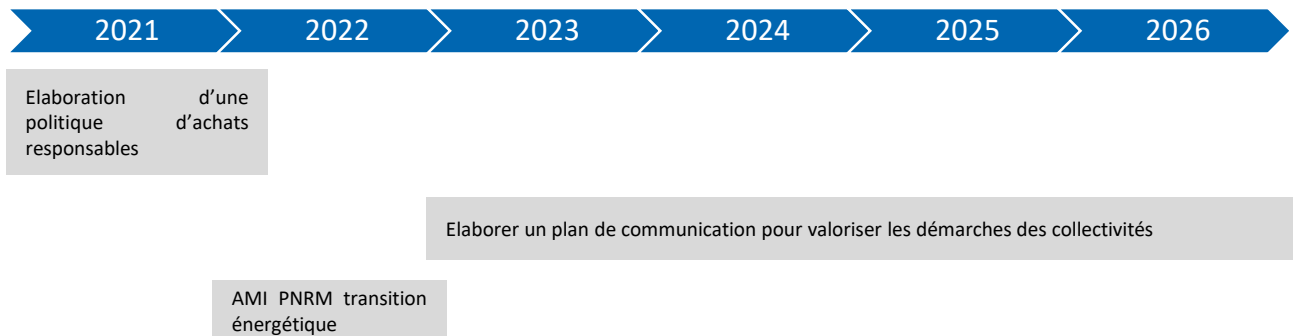
Action n°30 : Faire des acteurs publics des éco-acteurs exemplaires

Contexte et enjeux :

Pour s'assurer d'une pérennité de l'engagement, ainsi que d'une appropriation des enjeux par l'ensemble de la population, il est important que la collectivité (Communauté de Communes et Communes) montre l'exemple dans tous les domaines qui concernent le PCAET.

Cette action a pour but de faire de la CCAVM et de ses communes membres des acteurs écologiquement exemplaires capables d'embarquer le reste de la population.

Calendrier :



Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, ADEME, PNRM

Mettre en place un plan "administration exemplaire" pour la Communauté de communes et les communes qui la composent :

- Proposer un « pacte des élus » afin que tout projet soit préalablement soumis à la communauté en matière de développement énergétique
- **Achats** : Faciliter l'accès aux achats responsables par des groupements de commandes. Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics. Intégrer des critères air énergie climat dans les cahiers des charges. Crèches : supprimer les surchaussures (plastique à usage unique).
- **Restauration collective** : Travailler sur des circuits courts, développer la permaculture (voir action n°13)
- **Produits d'entretien** : Revenir à des produits naturels fabriqués en interne + investissement dans des appareils de nettoyage à vapeur. Supprimer le produit à vitre et le remplacer par un nettoyage à l'eau chaude avec une lavette micro-fibre.
- **Ressource en eau** : Installer des récupérateurs d'eau de pluie, régler le débit et la quantité des boutons pressoirs temporisés dans les sanitaires ou installer des capteurs automatiques sur les robinets
- **Déchets** : Réduire (au maximum) les conditionnements en plastique. Privilégier la vaisselle dure ou en matériaux biosourcés. Mettre à disposition des éco-cups pour les associations et porteurs de projet du territoire (location consignée). Mettre en place les couches lavables (après phase test). Engager la CCAVM dans l'opération « Gourmet bag » dans la restauration commerciale (pour diminuer le gaspillage alimentaire). Utiliser des serviettes en tissu ou en papier recyclé, mettre en place un système pour accompagner l'autonomie dans le tri, former les animateurs et les enfants, installer un poulailler pour les déchets alimentaires. Atelier cuisine pour apprendre à cuisiner sans gaspiller/ guide de lutte contre le gaspillage. Envoi des documents administratifs par mail (pour les Conseils, Bureaux et Commissions) en lieu et place de l'envoi papier. Tri des instruments d'écriture avec Terracycle. Tri des papiers et cartons.
- Impression recto-verso et utilisation en brouillons les feuilles avec une face non imprimée qui seraient jetées.
- **Energie** : Installer des panneaux solaires (voir action n°27), Installer des capteurs automatiques sur les interrupteurs, Mettre en place un pédibus pour le transport des enfants, Utiliser des véhicules hybrides
- **Déplacements** : Mettre en place un plan de déplacement de l'administration. Favoriser le télétravail et les horaires adaptés. Mettre en place une formation des agents à l'éco-conduite (voir action n°16). En cas de renouvellement de la flotte de véhicule, privilégier des véhicules à très faibles émissions (voir action n°17).
- **Vulnérabilité climatique** : Mettre en place des actions rapides pour lutter contre la vulnérabilité climatique (adaptation des horaires de travail et télétravail).
- **Eco-gestes** : Accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens. Réaliser un ensemble d'animation sur les éco-gestes (sensibilisations, challenges...).
- **Qualité de l'air** : Création d'une captothèque. La collectivité achète des capteurs empruntables par les citoyens / associations / communes pour sensibiliser, accompagner, démontrer

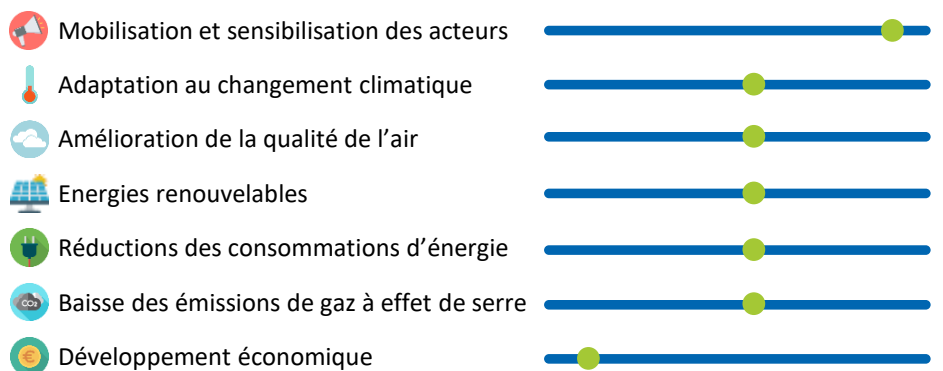
Diffuser l'AMI du PNRM permettant d'accompagner une commune volontaire dans la transition énergétique (domaine public et privé).**Valoriser les efforts faits, pour qu'ils servent d'exemples :**

- Mettre en valeur l'exemplarité de la CCAVM lors des manifestations ou événements recevant du public (vaisselle durable, produits locaux bio ou responsables...).
- Communiquer sur les initiatives responsables et les bonnes pratiques des territoires, notamment sur les réseaux sociaux (cf. innovations en matière d'éclairage public dans les communes).
- Favoriser l'émergence des territoires en transition pour partager des démarches ambitieuses sur la transition énergétique.
- Valoriser les entreprises qui agissent, notamment dans la communication du PETR et de la CCAVM (magazines et sites Internet).

Moyens : à définir.

Indicateurs de suivi (objectif) : Part des achats couverts par des critères sociaux et environnementaux (50 % d'ici 2026), mise en œuvre d'un plan de lutte contre la vulnérabilité climatique des bâtiments publics (Oui / Non), Part de la flotte de véhicule en faibles émissions (50 % d'ici 2026), Nombre de groupements de commande, Suppression des surchaussures dans les crèches (oui/non), Remplacement des produits d'entretien (oui/non). Réduction des consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments (oui/non), Réduction des déchets (plastiques, couches, papier...) (oui/non).

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°31 : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services

Contexte et enjeux :

Afin que la démarche PCAET soit comprise et intégrée par tous les services, il est nécessaire de former l'ensemble des élus et des agents de la CCAVM mais également des communes membres sur l'intégration des enjeux Climat-Air-Energie dans leur mission.

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Elaboration d'un plan de
formation par service

Formation des élus

Formation des agents

Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

ATMO Bourgogne-Franche-Comté, ADEME, PNRM

Mesures :

Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus.

Décliner un plan de formation/sensibilisation pour chacun (techniciens, directeurs, élus,...) en fonction de ses besoins et de son degré d'implication dans l'atteinte des objectifs du programme d'actions climat air énergie de la collectivité et du territoire.

Organiser des formations au développement durable pour les services (y compris des communes).

Proposer une offre de formation de type "Eco-drive" aux agents.

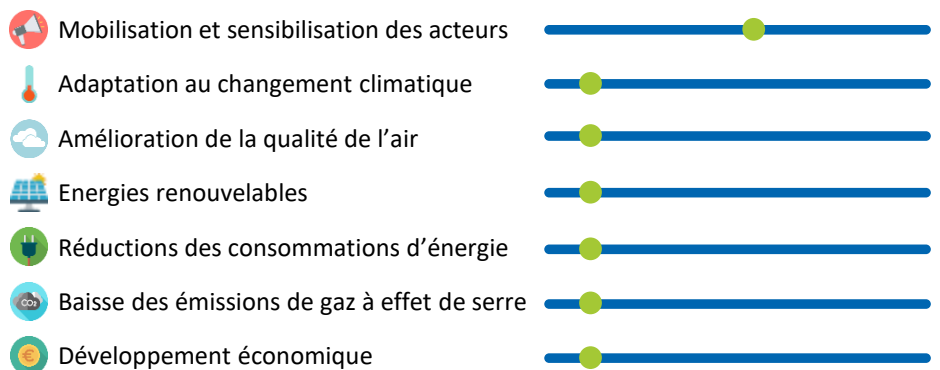
Ces formations sont proposées aux agents et le suivi de ces formations se fait notamment pour les collaborateurs parcourant beaucoup de kilomètres, via des cours réguliers de remise à niveau (l'administration paie les frais de formation et les heures d'absence).

Proposer un plan de formation qualité de l'air intérieur et risque Radon.

Moyens : 20k€/an en plus des budgets de formation habituels. 15 k€/an de formation Eco-drive.

Indicateurs de suivi (objectif) : Part des agents formés (100% d'ici 2026), Part des élus formés (100% d'ici 2026), Nombre de sessions de formation, Nombre d'inscrits, Satisfaction des stagiaires, Nombre d'agents formés à l'éco-conduite.

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

En 2030, 50 % des chauffages polluants ont été remplacés.
50 % des bâtiments tertiaires ont été rénovés.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

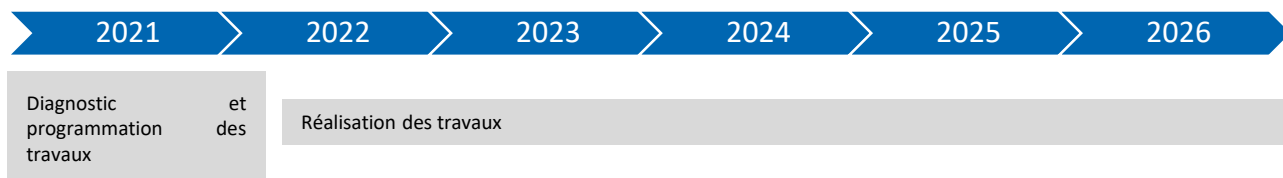
Administration exemplaire

Action n°32 : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation, de rationalisation et de mutualisation

Contexte et enjeux :

Adapter le patrimoine communal et intercommunal aux enjeux d'aujourd'hui permet de s'assurer de l'exemplarité des bâtiments tout en réduisant les coûts de fonctionnement. Vitrines du territoire, ces espaces se doivent d'être sobres énergétiquement. La mutualisation des équipements collectifs permet d'optimiser l'utilisation de ceux-ci, tout en aidant à créer du lien entre les communes et en réduisant le besoin de construire de nouveaux bâtiments. Cette action a également des effets bénéfiques pour l'utilisation d'énergie, que ce soit dans la réduction des déplacements, ou dans l'optimisation de l'utilisation des bâtiments.

Calendrier :



Pilotage :

CCAVM

Partenaires :

Communes, SDEY, ADEME, Région, PNRM

Réaliser un état des lieux du patrimoine bâti de la collectivité (communes + EPCI) et effectuer un suivi régulier (a minima tous les 3 ans) :

- Identifier tous les bâtiments et équipements (avec surface, année de construction, installations techniques, type d'occupation et d'usages, relevé des surfaces chauffées et/ou climatisées...)
- Réaliser un inventaire des contrats d'exploitation ou de maintenance de chaque bâtiment, et des principaux travaux effectués depuis leur livraison
- Identifier les gros consommateurs et les soumettre à un diagnostic énergétique, (viser les bâtiments générant 50 % des consommations)
- Identifier tous les contrats de fourniture d'énergie. Evaluer la possibilité de mutualiser ou de revoir certains contrats pour réaliser des économies.
- En fonction de l'état des lieux des usages des bâtiments adopter et mettre en œuvre une stratégie de rationalisation (mutualisation des bâtiments, coopération entre communes...) avec des objectifs de réduction des surfaces gérées par la collectivité

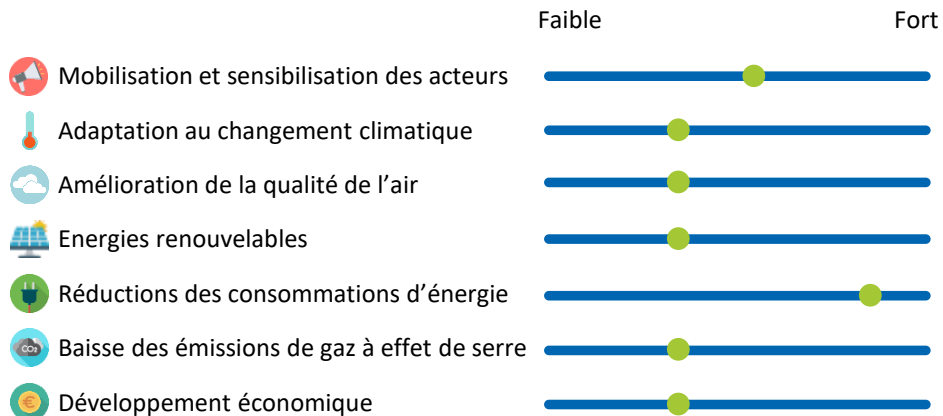
Mettre en œuvre une stratégie de rénovation du patrimoine bâti :

- Définir des mesures d'urgence/court terme (les bâtiments principaux sont traités en priorité) ; Définir des objectifs de moyen terme (2030) et tracer une trajectoire cible avec les rythmes et performances à atteindre pour la massification de la rénovation énergétique du patrimoine communal et intercommunal (objectifs quantifiés en nombre ou % de bâtiments à rénover, avec un échéancier) pour les équipements ayant un potentiel d'économie (type de mesures, coûts prévus, moment de la mise en œuvre) et/ou de production d'énergies renouvelables.
- Engager une rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux (3 crèches, 1 accueil de loisirs, 1 office de tourisme, le siège de la CCAVM et 1 maison de santé) : chauffage, isolation, éclairage... afin d'optimiser les dépenses énergétiques et améliorer le confort (notamment d'été) des usagers
- Intégrer le programme à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)
- Viser a minima un objectif BBC-rénovation (éventuellement en plusieurs étapes « BBC-compatibles »).
- Sensibiliser (et mettre en place des outils) à la gestion économe des sites : eau, éclairage (généraliser les LED), papier... (pour les agents et les usagers : enfants de l'ALSH notamment). Envisager la même opération pour les écoles (voir action n°30).
- Prévoir des travaux permettant une meilleure adaptation du bâti au changement climatique (confort d'été, risques naturels...) et limitant les antagonismes entre l'amélioration de la performance énergétique et la qualité de l'air intérieur et extérieur
- Réaliser des audits sur la qualité de l'air intérieur sur les bâtiments, puis conduire les travaux / équipements nécessaires, selon les résultats.

Moyens : Mise en place d'un plan d'investissement de rénovation du patrimoine public (200k€/an).

Indicateurs de suivi (objectif) : Part du patrimoine ayant fait l'objet d'un diagnostic (100 % d'ici 2026), Part du patrimoine ayant fait l'objet de travaux (15 % d'ici 2026), Dépenses consacrées à l'énergie (- 25 % d'ici 2026).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.

Transversal

Agriculture

Economie

Mobilité

Habitat

Administration exemplaire

Action n°33 : Rendre exemplaire l'éclairage public

Contexte et enjeux :

L'éclairage nocturne représente un poste important de dépenses monétaires pour les collectivités. Il s'agit aussi d'un poste de consommation d'énergie et d'une source de nuisance pour la biodiversité et l'observation du ciel (pollution lumineuse).

Le but de cette action est de favoriser l'optimisation de l'éclairage public en terme de sobriété (extinction partielle ou totale à certaines heures de la nuit, nombre de points lumineux, intensité lumineuse...) et d'efficacité énergétique (LED...).

Calendrier :

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Diagnostic

Mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique

Pilotage :

SDEY

Partenaires :

Communes, Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan, ADEME, PNRM

Mesures :

Réduire les consommations énergétiques liée à l'éclairage public :

- Travailler avec le SDEY au diagnostic et à la rénovation de l'éclairage public.
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public en faisant appel à l'éclairage par LED et en travaillant sur les horaires d'utilisation.
- Mettre en place des capteurs solaires pour alimenter l'éclairage public et conditionner l'éclairage à la détection de présence ou à des plages horaires réduites.
- Diminuer le nombre de lampadaires pour l'éclairage public.
- Pratiquer l'extinction partielle ou totale de l'éclairage au milieu de la nuit.
- Sensibiliser le grand public à ces évolutions.

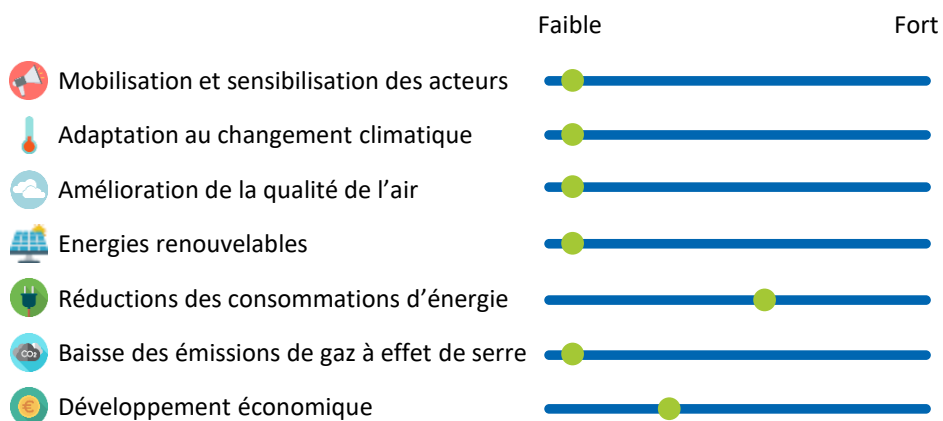
Réduire les consommations énergétiques liée à l'éclairage privé :

- Sensibiliser les particuliers sur la pollution lumineuse et le coût des dispositifs d'éclairages extérieurs.
- Sensibiliser les commerçants au respect des exigences réglementaires concernant l'éclairage des devantures et des vitrines. Si besoin, faire appliquer le pouvoir de police du Maire.
- Candidater pour l'obtention du label « ciel étoilé ».

Moyens : A définir.

Indicateurs de suivi (objectif) : Part de l'éclairage en LED (100% d'ici 2026), Part des communes pratiquant l'extinction nocturne (100% d'ici 2026), facture énergétique en baisse, Labélisation ciel étoilé (oui/non).

Impacts attendus :



Préconisations environnementales :

Le remplacement des ampoules et les horaires d'éclairages peuvent prendre en compte l'impact sur la santé humaine et la biodiversité grâce à l'intervention d'un expert en pollution lumineuse.

- Privilégier des températures de couleur strictement inférieures à 3000K (idéal = 2700K)
- Privilégier des ratio ULR=0 (rapport du flux sortant des luminaires qui est émis dans l'hémisphère supérieur au flux total sortant des luminaires)
- Densité surfacique de flux lumineux installé (lumen/m²) >25 partout